

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 18, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Leo Housakos (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning, honourable senators. I am Leo Housakos, senator from Quebec and chair of this committee. I would like my colleagues to briefly introduce themselves.

Senator Quinn: Jim Quinn, New Brunswick.

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, Quebec.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta Treaty 6 territory.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Klyne: Good morning and welcome. Marty Klyne, from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Plett: I will not take exception to somebody from Saskatchewan thinking he should be ahead of Manitoba, but he is not. Don Plett, Manitoba.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta.

Senator Dawson: Dennis Dawson, Quebec.

Senator Gagné: Raymonde Gagné, Manitoba.

Senator Clement: Bernadette Clement, Ontario.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

The Chair: Thank you, colleagues. We're meeting this morning to continue our examination of the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Joining us for the first panel, I'm very pleased to welcome Vivek Krishnamurthy, Director, Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic and Professor at the University of Ottawa. We also have with us Gregory Taylor, Associate Professor, University of Calgary, who is joining us via video conference; and Dwayne Winseck, Professor, School of

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 18 octobre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Je suis Leo Housakos, sénateur du Québec et président de notre comité. J'aimerais que mes collègues se présentent brièvement.

Le sénateur Quinn : Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Klyne : Bonjour et bienvenue. Marty Klyne, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

Le sénateur Plett : Je ne m'offusquerai pas parce que quelqu'un de la Saskatchewan pense qu'il doit passer avant le Manitoba, mais ce n'est pas le cas. Don Plett, du Manitoba.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta.

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le président : Merci, chers collègues. Nous nous rencontrons ce matin pour continuer d'examiner la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à Vivek Krishnamurthy, directeur, Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko de l'Université d'Ottawa. Nous accueillons aussi Gregory Taylor, professeur agrégé de l'Université de Calgary par vidéoconférence et Dwayne Winseck, professeur, École de

Journalism and Communication and the Global Media & Internet Concentration Project, Carleton University.

Welcome to our panellists. Each of you will have five minutes for opening statements and then we will turn it over to my colleagues for Q and A.

Vivek Krishnamurthy, Director Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, University of Ottawa, as an individual: Thank you very much. It is truly an honour to be here today to share some of my thoughts on Bill C-11.

My testimony will focus on those provisions of the bill that seek to regulate the distribution of audiovisual content on the internet. In my view, these provisions are vague, overly broad and pose a serious threat to the right to free expression in Canada and beyond.

The starting point of my testimony today is the fact that almost all broadcasting regulation in this country needs to be understood as a form of restriction on the right to free expression. We know this from George Carlin's classic comedy routine about the seven words you can't say on TV, but it's perfectly legal to write these words in print or perhaps say them in the Senate — I'm not going to try, however. How and why is that the case? Why can we restrict certain forms of expression in broadcasting but not in print or, again, in a public place?

We don't have a lot of law on this in Canada, but we know from the way that the right to free expression has been interpreted in other rights-respecting democracies that there are two reasons why more onerous regulations are justified in a broadcasting context and in other contexts. The first is spectrum scarcity. There is only so much electromagnetic spectrum available for linear broadcasting or bandwidth on a traditional cable connection, so certain kinds of restrictions on content are more justifiable in a broadcasting context than an internet or print context.

The second is the invasive nature of broadcasting. Much like Forrest Gump's box of chocolates, you never know what you're going to get when you turn on the TV, which is why every democracy understands that you can restrict what kind of programming is shown at different times of day so that, for example, a child doesn't see something that's inappropriate. These rationales fall apart in the online context. There's no spectrum scarcity in the online world. You can watch as many cat videos as you want on YouTube without affecting the ability of other people to see content online and streaming services

journalisme et de communication et projet Global Media & Internet Concentration de l'Université Carleton, qui sont avec nous dans le premier groupe.

Bienvenue à notre groupe de témoins. Chacun de vous aura cinq minutes pour présenter sa déclaration liminaire, puis mes collègues vous poseront des questions.

Vivek Krishnamurthy, directeur, Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci beaucoup. C'est vraiment un honneur d'être ici aujourd'hui pour vous faire part de mon opinion au sujet du projet de loi C-11.

Mon témoignage se concentrera sur les dispositions du projet de loi qui visent à réglementer la distribution du contenu audiovisuel sur Internet. Selon moi, ces dispositions sont vagues, trop générales et constituent une grave menace au droit à la liberté d'expression au Canada et ailleurs.

Je vais commencer mon témoignage aujourd'hui en disant que la plupart des règlements en matière de radiodiffusion dans notre pays doivent être perçus comme une forme d'entrave au droit à la liberté d'expression. Nous le savons grâce au numéro bien connu de l'humoriste George Carlin au sujet des sept mots que nous ne pouvons pas dire à la télévision, mais qu'il est tout à fait légal d'écrire dans des publications ou peut-être de les prononcer au Sénat; cependant, je n'essaierai pas. Comment se fait-il que ce soit le cas, et pourquoi? Pourquoi pouvons-nous restreindre certaines formes d'expression dans le domaine de la radiodiffusion, mais pas dans celui de l'imprimerie ou, encore une fois, dans un lieu public?

Nous n'avons pas beaucoup de jurisprudence à ce sujet au Canada, mais nous savons, vu la façon dont le droit à la liberté d'expression a été interprété dans d'autres démocraties qui respectent les droits, qu'il y a deux raisons pour lesquelles il est justifié d'avoir des règlements plus stricts dans le domaine de la radiodiffusion et dans d'autres contextes. La première : la pénurie de spectre. Il y a une limite au spectre électromagnétique accessible à la radiodiffusion linéaire ou à la largeur de bande accessible à une connexion câblée traditionnelle, de sorte que certains types de restrictions en matière de contenu sont plus justifiés lorsqu'il est question de radiodiffusion plutôt que de diffusion sur Internet ou de textes imprimés.

La deuxième est la nature invasive de la radiodiffusion. Comme dans le cas de la boîte de chocolats de Forrest Gump, vous ne savez jamais sur quoi vous allez tomber lorsque vous ouvrez la télévision; c'est pourquoi toutes les démocraties comprennent que vous pouvez restreindre le genre d'émissions qui sont diffusées à différents moments de la journée de sorte que, par exemple, un enfant ne voit pas quelque chose d'inapproprié. Cette logique disparaît lorsqu'il est question du contenu en ligne. Il n'y a aucune pénurie de spectre sur Internet. Vous pouvez voir autant de vidéos de chats que vous voulez sur

aren't pushed into your home in the same way as conventional broadcasting signals are.

Despite these differences, Bill C-11 seeks to apply broadcasting law hook, line and sinker to services that deliver audiovisual content online. That raises serious constitutional human rights concerns. The first is overbreadth. Bill C-11 defines broadcasting in terms of transmitting programs for public reception using a telecommunication system. The existing Broadcasting Act, in turn, defines programs basically as sounds, visual images or a combination thereof that are meant to inform, enlighten and entertain.

Taken together, these two provisions seek to regulate practically all audiovisual content distribution on the internet. Prima facie, the law says the CRTC can regulate the content and the provisions that apply to traditional broadcasters apply to the online distribution of content. Now, the only thing that saves that is proposed section 4. I'll talk about that in a moment.

We shouldn't be enacting laws that seek to sweep so much content into a regulatory scheme. Surely there are problems with internet content distribution, but those require a different kind of response. We shouldn't just say that everything is in except for these few things that are out.

Let's look at the exceptions in proposed section 4. I've been a lawyer for the better part of 15 years and this section is about the most confusing thing I've ever encountered. Let's break it down.

Proposed subsection 4.1(1) says that the act doesn't apply to programs uploaded to social media, but there are two catches: The first is that "social media" is left undefined; and second, clause 4.1(2) creates an exception to the exception, including for programs that generate revenue directly or indirectly. All social media enterprises are profit-making entities, so, of course, every piece of programming that they carry is going to directly or indirectly generate revenue for them because it ties to their business model. So really, there's nothing that prevents the CRTC from imposing regulations on the full stack of online audiovisual content distribution.

Now, supporters of the bill will point to two things, I'm sure. The first is the provisions in the bill that say the CRTC must take free expression into account, and the second is we can trust our institutions not to be overly broad. That's not good enough for three reasons. The first is the basic principle in a democracy that legislation needs to be narrowly tailored to achieve its objectives.

YouTube sans empêcher d'autres personnes de visionner du contenu en ligne, et les services de diffusion en continu n'entrent pas chez vous de la même façon que les signaux de radiodiffusion conventionnels.

Malgré ces différences, le projet de loi C-11 vise à appliquer les lois relatives à la radiodiffusion intégralement à des services qui offrent du contenu audiovisuel en ligne. Cela soulève des préoccupations graves à l'égard des droits de la personne garantis par la Constitution. La première, c'est que les dispositions ratisent trop large. Le projet de loi C-11 définit la radiodiffusion comme le fait de diffuser des programmes à un public à l'aide d'un système de télécommunication. La Loi sur la radiodiffusion actuelle, quant à elle, définit le terme programmation comme des sons, des images ou une combinaison des deux qui visent à renseigner, éclairer et divertir.

Prises ensemble, ces deux dispositions visent à régler pratiquement tout le contenu audiovisuel diffusé sur Internet. À première vue, la loi prévoit que le CRTC peut régler le contenu, et les dispositions qui s'appliquent à la radiodiffusion traditionnelle s'appliquent à la distribution de contenu en ligne. Maintenant, la seule clause de sauvegarde est l'article 4 proposé. J'aborderai ce point bientôt.

Nous ne devrions pas adopter des lois qui englobent tant de contenu dans un seul règlement. Il est évident qu'il y a des problèmes avec la distribution du contenu sur Internet, mais ces problèmes doivent être abordés séparément. Nous ne devrions pas seulement dire que la loi englobe tout, sauf quelques petites choses qui sont laissées de côté.

Regardons les exceptions figurant à l'article 4 proposé. J'ai été avocat pendant presque 15 ans, et cet article est l'une des choses les plus confuses que j'aie jamais vues. Regardons chaque aspect un après l'autre.

Le paragraphe 4.1(1) proposé mentionne que la loi ne s'applique pas aux programmes téléversés sur les médias sociaux, mais il y a deux problèmes. Le premier, c'est le fait que nous ne définissons pas le terme « médias sociaux »; et le deuxième : le paragraphe 4.1(2) entraîne une exception à l'exception, y compris pour les programmes qui génèrent des revenus directement ou indirectement. Toutes les entreprises de médias sociaux sont des entités qui génèrent des profits, donc, bien sûr, toute la programmation qu'elles diffusent générera des revenus directement ou indirectement pour elles parce que c'est dans leur modèle d'entreprise. Donc, rien n'empêche vraiment le CRTC d'imposer des règles à l'intégralité des distributeurs de contenu audiovisuel en ligne.

Maintenant, les partisans du projet de loi souligneront deux choses, j'en suis sûr. D'abord, les dispositions contenues dans le projet de loi qui mentionnent que le CRTC doit tenir compte de la liberté d'expression, puis, que nous pouvons faire confiance à nos institutions, et qu'elles n'iront pas trop loin. Ce n'est pas suffisant, et ce, pour trois raisons. Tout d'abord, le principe

We need to specify in the law exactly how things apply and not leave it to the discretion of a regulatory agency. That's especially important because Canada is not immune to the whims of populist authoritarianism that are howling around the world. We cannot be sure that our institutions will perform as well in the future as they have in their past. We need only look at the inquiry into the events going on in Ottawa in February for proof of that proposition.

Like it or not, other countries are watching and they will emulate our example. If we, in Canada, can say our cultural policy promoting the voices of Canadians is so important that we can regulate all online content, what is to prevent Viktor Orbán's Hungary, or India's Narendra Modi, who have their own particular views of whom is Indian or Hungarian, from imposing similar views and pointing to our example? All this behooves us to be more careful.

I realize I'm out of time. However, I do have a solution that will fix about 80% of the problem, but perhaps I'll save that for the Q and A. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Krishnamurthy.

Gregory Taylor, Associate Professor, University of Calgary, as an individual: Thank you very much for having me in today.

I wish to start today by challenging some established myths that we have regarding contemporary Canadian media. The first one is that broadcasting and so-called old media are dying. September 2022 data shows that nearly 70% of Canadian households still subscribe to a broadcasting distribution service. Can you imagine another industry with that level of penetration that would be crying that it is somehow in dire straits? The framing of this issue usually cites the dramatic one in five people who have cut the cord, which means they have stopped receiving the cable signals or satellite, as a sign of an industry in peril. My response to that is generally, is that all? If the number is only one in five, Canada has now had Netflix for 12 years. I think that we've known that this change has been coming for more than 10 years. At that point, cable had 85% penetration in Canada. It's in decline, but it is still by no means an industry that is dying.

In Bill C-11 hearings thus far, broadcasting has been called "an obsolete artifact of the 20th century." However, to me, the real story remains the incredible resilience of the sector after

fondamental en démocratie, c'est qu'une loi doit être très précise pour atteindre ses objectifs. Il faut y préciser exactement comment l'appliquer, et ne laisser aucun pouvoir discrétionnaire à l'organisme de réglementation. C'est particulièrement important parce que le Canada n'est pas à l'abri des caprices de l'autoritarisme populiste qui se trouve aux quatre coins du monde. Nous ne pouvons pas être sûrs que nos institutions auront autant de succès dans l'avenir qu'elles en ont eu par le passé : nous n'avons qu'à regarder les événements qui se sont produits à Ottawa, en février, pour en avoir la preuve.

Qu'on le veuille ou non, d'autres pays nous regardent et suivront notre exemple. Au Canada, si nous pouvons dire que notre politique culturelle qui vise à inciter les Canadiens à exprimer leur opinion est si importante que nous pouvons réglementer tout le contenu en ligne, qu'est-ce qui empêcherait le premier ministre de la Hongrie, Viktor Orbán, ou le premier ministre de l'Inde, Narendra Modi, qui ont leur propre opinion de qui est un Indien et un Hongrois, d'imposer une opinion analogue et de nous citer à titre d'exemple? Tout cela nous incite à être plus prudents.

Je sais que je n'ai plus de temps. Cependant, j'ai une solution qui réglerait environ 80 % du problème, mais j'attendrai peut-être d'en parler au cours de la période de questions. Merci.

Le président : Merci, monsieur Krishnamurthy.

Gregory Taylor, professeur agrégé, Université de Calgary, à titre personnel : Merci beaucoup de me recevoir aujourd'hui.

J'aimerais commencer, aujourd'hui, par remettre en question certains mythes établis que nous entretenons au sujet des médias contemporains canadiens. Le premier, c'est que la radiodiffusion et les médias dits « traditionnels » sont à l'agonie. Les données de septembre 2022 montrent que presque 70 % des ménages canadiens sont toujours abonnés à un service de radiodiffusion. Pouvez-vous penser à un autre secteur qui rejoint tant de personnes qui se lamenteraient en disant que, pour une raison ou une autre, il se trouve dans une situation précaire? Lorsqu'on parle de ce problème, on cite habituellement la personne sur cinq qui s'est débarrassée du service, ce qui veut dire qu'elle ne reçoit plus de signal câblé ou transmis par satellite, pour affirmer que cela montre bien que le secteur est en péril. Habituellement, lorsqu'on me dit cela, je réponds : c'est tout? Il s'agit seulement d'une personne sur cinq, et n'oublions pas que Netflix est maintenant accessible au Canada depuis 12 ans. Je pense que nous savions que ce changement s'en venait depuis plus de 10 ans. À ce moment-là, 85 % des ménages étaient abonnés à la câblodistribution au Canada. Ce pourcentage est en déclin, mais cela ne veut certainement pas dire que le secteur se meurt.

Jusqu'à présent, dans les audiences destinées au projet de loi C-11, la radiodiffusion a été qualifiée « d'artefact désuet du XX^e siècle ». Cependant, selon moi, ce qu'il est important de

12 years of streaming wars going on in Canadian living rooms. This matters for a couple of sides of the Bill C-11 argument.

First, media industries who own distribution and are crying for protection need to be taken with a substantial grain of salt. My colleague Professor Winseck, who will be speaking momentarily, has demonstrated in his research that some areas of old media, such as distribution, are actually doing quite well and regulatory assistance is unnecessary, but other areas, such as ad-supported local television, are clearly in difficult times right now.

Also, for those who argue that Bill C-11 is a regulatory mistake and that we're protecting a relic of some other age in the modern day of the internet, I argue that broadcasting is far from dead. This is something that continues to have impact for people.

The problem is that distribution is tied to how we fund our creation in this country, and distribution is clearly on the decline, and there is likely no stopping it in the near future. It is a very slow decline. I think this is what Bill C-11 admirably tries to rectify by making streaming services now contribute to the production of content in Canada.

Another myth is that Canadian private broadcasters are defenders of Canadian culture. Any cursory glance at a prime-time TV schedule in Canada will demonstrate that Canadian conventional private television's very existence relies on the rebroadcasting of American programming. It's been like this for a long time. I think if they are in need of regulatory protection, they have to do a much better job at proving their value to Canadians. It's always the first part of the act, and if "the Canadian broadcasting system shall be effectively owned and controlled by Canadians," we have to emphasize why this is important. Part of this should be that the private broadcasters are making a real contribution to the national cultural sector. This will be something the CRTC will need to consider.

The third myth is that public broadcasting was necessary in the era of limited choice but is no longer justifiable. I argue the exact opposite is true. We have more media choice by far, but Canadians clearly still place trust in the CBC. I have included links in my submission to their significant online presence and how they have higher visitations to their news site than any other site in Canada.

souligner, c'est la résistance incroyable du secteur après 12 ans de guerre ouverte avec les services de diffusion en continu qui se livre dans les salons canadiens. C'est important à divers égards dans le cas du projet de loi C-11.

D'abord, il faut être prudent lorsqu'on entend le secteur des médias, qui est lui-même la source de distribution, crier haut et fort qu'il doit être protégé. Mon collègue, M. Winseck, qui s'adressera à vous bientôt, a démontré dans sa recherche que certains secteurs des médias traditionnels, comme la distribution, vont en fait très bien, et qu'il n'est pas nécessaire de les aider en ajoutant des règlements, mais que d'autres, comme la télévision locale financée par les annonces publicitaires, traversent vraiment des moments difficiles présentement.

Aussi, à ceux qui déclarent que le projet de loi C-11 est une erreur réglementaire, et que nous protégeons une relique d'un autre temps, dans l'ère moderne d'Internet, je dirai que la radiodiffusion est loin d'être morte. Elle continue de toucher des gens.

Le problème, c'est que la distribution est liée à la façon dont nous finançons la création dans notre pays; il est évident que la distribution est en déclin, et rien ne semble pouvoir arrêter le mouvement de sitôt. Le déclin est très lent. Je pense que le projet de loi C-11 tente admirablement de rectifier les choses en demandant aux services de diffusion en continu de contribuer maintenant à la production de contenu au Canada.

Un autre mythe, c'est le fait que les radiodiffuseurs privés canadiens défendent la culture canadienne. Un survol de n'importe quel horaire de télévision à l'heure de grande écoute, au Canada, montrera que l'existence même de la télévision privée conventionnelle canadienne tient à la rediffusion d'émissions américaines. C'est ainsi depuis longtemps. Je pense que si le secteur a besoin d'être protégé par des règlements, il doit faire un bien meilleur travail pour prouver sa valeur aux Canadiens. C'est toujours la première chose à faire, et si « le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle », nous devons souligner pourquoi c'est important. Les radiodiffuseurs privés devraient entre autres contribuer réellement au secteur culturel national. C'est quelque chose que devrait envisager le CRTC.

Le troisième mythe, c'est que la radiodiffusion publique était nécessaire à une époque où le choix était limité, mais que ce n'est plus justifiable. Selon moi, l'inverse est aussi vrai. Nous avons beaucoup plus de choix en matière de média, et de loin, mais il est évident que les Canadiens font toujours confiance à CBC/SRC. J'ai inclus dans mon mémoire des liens pour montrer que CBC/SRC est très présente en ligne et que son site de nouvelles est le plus visité au Canada.

Other people have written that the CBC should now be a subscription service; we don't need it. I argue that is entirely wrong and the wrong direction to be going for Canadian media right now.

The fourth myth is that government will assume a "Big Brother" role to control media and/or content or restrict freedom of speech. The CRTC is the very body that chose not to regulate online content in 1999. There was never anything in the online media exemption order that said the CRTC did not have legal grounds to do it if they chose to regulate, but they didn't. I think that a lot of the hyperbole around "Big Brother" and government watching you hasn't really played out in the real world.

That said, I think Bill C-11 is not perfect. It tries to do too much. It punts too much power to the CRTC. I see this as a common thread throughout a few of the presentations. However, to keep the current act as it is would be a recipe for turning over the Canadian system built over a century to economic powers beyond our control. I'm not concerned about an elusive Canadian identity. I think the Canadian identity is fine. I'm worried about political sovereignty.

These amendments as presented to the Broadcasting Act build a far more inclusive act as well. This is a point that I think is undersold in a lot of the discussion around Bill C-11. It builds a much more inclusive act than its 1991 predecessor. You can see that in paragraphs 3(o) and (p) where it talks about inclusion of minority groups. In particular, Indigenous groups are recognized far more specifically in this act than they ever were in 1991. It emphatically opens the door to greater involvement by Indigenous and visible minority groups in Canada, and that is certainly a welcome step forward.

That is where I will stop today. Thank you very much.

The Chair: Thank you, professor.

Dwayne Winseck, Professor, School of Journalism and Communication and the Global Media and Internet Concentration Project, Carleton University, as an individual: Thank you very much for having me here. It's very nice to be with you today to talk about Bill C-11.

We need to recognize that we're at a critical juncture, at a moment in time when the internet we once had no longer is. Today, instead of a "free and open internet," we have a centralized internet that is ruled by a relatively small number of

D'autres personnes ont écrit que CBC/SRC devrait maintenant offrir un service d'abonnement; nous n'en avons pas besoin. À mon avis, c'est loin d'être une bonne idée, et les médias canadiens ne devraient pas aller dans cette direction à l'heure actuelle.

Le quatrième mythe, c'est que le gouvernement jouera un rôle à la « Big Brother » pour contrôler les médias et/ou le contenu ou pour restreindre la liberté d'expression. Le CRTC est l'organisme même qui a décidé de ne pas réglementer le contenu en ligne en 1999. Rien dans l'Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques n'indiquait que le CRTC n'avait pas le droit légal de le faire s'il voulait réglementer ce contenu, mais il ne l'a pas fait. Je pense que beaucoup des exagérations entourant le rôle à la « Big Brother » du gouvernement et l'idée qu'il nous surveille ne se sont pas réellement concrétisées.

Cela dit, je pense que le projet de loi C-11 n'est pas parfait. Il ratisse trop large. Il donne trop de pouvoir au CRTC. Je remarque que c'est un fil conducteur dans quelques-uns des exposés. Cependant, le fait de garder la loi actuelle telle quelle reviendrait à remettre le système canadien qui s'est édifié sur un siècle à des pouvoirs économiques hors de notre contrôle. Je ne suis pas préoccupé par le fait qu'il est difficile de définir l'identité canadienne. Je pense qu'elle est en sécurité. Je suis préoccupé par la souveraineté politique.

Les amendements de la Loi sur la radiodiffusion font aussi en sorte que la loi est beaucoup plus inclusive. Je pense que c'est un point qui n'est pas assez mentionné dans de nombreuses discussions concernant le projet de loi C-11. Les amendements en font une loi qui est beaucoup plus inclusive que la précédente qui date de 1991. Vous pouvez le constater aux alinéas 3o) et p) où on parle de l'inclusion des groupes minoritaires. Plus précisément, les groupes autochtones sont mentionnés beaucoup plus expressément dans cette loi qu'ils ne l'ont jamais été dans celle de 1991. On met l'accent sur la possibilité d'une plus grande participation des Autochtones et des minorités visibles au Canada, et cela est certainement un pas en avant bien apprécié.

Je vais m'arrêter ici aujourd'hui. Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Taylor.

Dwayne Winseck, professeur, École de journalisme et de communication, projet Global Media & Internet Concentration, Université Carleton, à titre personnel : Merci beaucoup de me recevoir. Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui afin de parler du projet de loi C-11.

Nous devons reconnaître que nous sommes à un moment déterminant, où l'Internet que nous connaissions n'est plus. Aujourd'hui, au lieu d'avoir un « Internet ouvert et libre », nous avons un Internet centralisé qui est géré par un nombre assez

access network operators, search engines, social media services and digital media content aggregators and distribution platforms.

Consequently, many democratic and non-democratic governments alike are reasserting their authority to regulate internet services and to deal with enduring communication and media policy issues. Some of these efforts are good. Some are terrible. Some of the best have been well thought out from the beginning and are being revised as they evolve.

Unfortunately, the online streaming act can be one of the good ones, but there are seven areas that I will spell out today where there are fundamental flaws that hold it back.

First, as Professor Krishnamurthy, Professor Taylor and others have pointed out, the bill's intent to maybe deal with the streaming services is laudable, but the problem is that the lines around who and what is in and what is out are convoluted and unclear. This needs to be fixed. The definition of a broadcast program sweeps far too diverse a range of human expression into the reach of this act and leaves it up to the CRTC to decide who it will regulate, what it will regulate and what it will not.

At present, section 4 is at war with itself on account of these problems and with the rest of the bill. Consequently, users could end up being regulated instead of capturing the large streaming services and platforms as a good bill would.

Clear thresholds based on market capitalization, revenue and audience size are needed to draw lines between which streaming services are covered and which are not. The European Commission's Digital Markets Act and Digital Services Act and several before bills before Congress in the U.S. offer useful guidance on this point.

Bill C-11 does not deal with market and gatekeeping power, but it should. We live in a country that has the eighth-largest media economy in the world based on revenue. We do not have a tiny media economy. The media economy in Canada has more than doubled in size from 2000 to 2021 from \$45 billion to \$94.5 billion.

Many sectors are thriving and vibrant. There are a few sectors that are in dire straits, as shown in my handout, which shows the general trends.

Online aggregators and distributors have emerged as significant players in Canada; on this, there is no doubt.

restreint d'opérateurs de réseaux d'accès, de moteurs de recherche, de services de médias sociaux, d'agrégateurs de contenu de médias numériques et de plateformes de distribution.

Par conséquent, de nombreux gouvernements démocratiques ou non confondus, réaffirment leur pouvoir de réglementer les services Internet et de composer avec les problèmes continus liés aux politiques régissant les communications et les médias. Certains de ces efforts vont dans la bonne direction. D'autres sont terribles. Certaines des meilleures initiatives ont été bien conçues dès le début, et sont révisées au fur et à mesure.

Malheureusement, la Loi sur la diffusion continue en ligne pourrait être l'une des bonnes, mais les lacunes fondamentales touchant sept aspects de la loi l'empêchent de l'être. Je vais les aborder aujourd'hui.

Tout d'abord, comme l'ont mentionné M. Krishnamurthy, M. Taylor et d'autres, l'objectif du projet de loi de peut-être réglementer les services de diffusion en continu sur Internet est louable, mais le problème, c'est qu'il est difficile de dire qui est visé et ce qui y est inclus et ce qui ne l'est pas : les limites sont alambiquées et peu claires. On doit régler cela. Dans le cadre de cette loi, la définition d'un programme radiodiffusé englobe beaucoup trop de modes d'expression divers, ce qui laisse le CRTC choisir qui sera touché par le règlement et qui ne le sera pas et les aspects qui le seront.

Présentement, l'article 4 se contredit à cet égard, et il contredit aussi le reste du projet de loi. Par conséquent, les utilisateurs pourraient finir par être réglementés, au lieu des grandes plateformes et des grands services de diffusion en continu, comme tout bon projet de loi devrait le faire.

Des seuils clairs fondés sur la capitalisation boursière, les revenus et la taille de l'auditoire sont nécessaires afin qu'il soit possible de délimiter clairement quels services de diffusion en continu sont concernés et lesquels ne le sont pas. La législation sur les marchés numériques et la législation sur les services numériques de la Commission européenne et plusieurs autres projets de loi devant le Congrès aux États-Unis offrent une orientation utile à cet égard.

Le projet de loi C-11 ne parle pas du marché et des mesures de contrôle, mais ce devrait être le cas. Nous vivons dans un pays qui occupe le huitième rang mondial au chapitre des revenus générés par l'économie des médias. Ce n'est pas rien. Au Canada, cette économie a plus que doublé entre 2000 et 2021; elle est passée de 45 milliards de dollars à 94,5 milliards de dollars.

De nombreux secteurs sont florissants et dynamiques. Quelques secteurs sont en péril, comme le montre le document que je vous ai distribué, qui fait état des tendances générales.

Les agrégateurs en ligne et les distributeurs sont devenus des joueurs clés au Canada. Cela ne fait aucun doute.

In 2021, Google, Amazon, Apple, Facebook, Microsoft, Netflix and Disney had combined revenues of \$15 billion from their media and internet services in Canada, which was about a 16% market share of that \$94.5 billion market.

They have been steadily chipping away at the high levels of concentration that have defined the media economy in Canada for a very long time, especially in the last decade and particularly in the TV marketplace, giving people more choice and also giving program services more doors to knock on when they want to distribute their programming.

They have also, however, snuffed out competition in other areas, for example, online advertising, where the big three American tech giants — Google, Facebook and Amazon — now account for about 90% of the market.

That said, let's keep things in perspective. The big six Canadian companies — Bell, Telus, Rogers, Shaw, Quebecor and the CBC — had combined revenues last year of \$65 billion, or about 70% of the market share, four and a half times the footprint of the U.S. tech giants in the media and internet sectors. Again, in my handout, you can see a ranking of the biggest 20 players in Canada.

In short, there are both new and well-established instances of substantial market and gatekeeping power in Canada. Bill C-11 should confront this reality, but it does not. Just as the CRTC regulates the terms of trade between vertically integrated broadcasting distribution undertakings, or BDUs, and programming services, Bill C-11 should expand the commission's capacity to do the same for online aggregators and distributors. This could include thresholds, for example, on asymmetric obligations for players with significant gatekeeping power, subject to periodic review. This goal would be to create something we might call "fair carriage," a selective picking of principles from common carriage, and must carry rules that we already have. It would deal with terms of posting, access, carriage and distribution, distribution of revenue and a redefined concept of discoverability that, unfortunately, has been hijacked in the debates and in the discussions in this chamber around this bill to mean simply that it's all about promoting Canadian content.

Instead, a better view of discovery would mean opening up and discovering what's inside the complex technical and economic black boxes that now comprise our communication

En 2021, les revenus de Google, d'Amazon, d'Apple, de Facebook, de Microsoft, de Netflix et de Disney provenant de leurs services relatifs aux médias et à Internet au Canada s'élevaient collectivement à 15 milliards de dollars, ce qui constituait environ 16 % des parts de ce marché qui s'élève à 94,5 milliards de dollars.

Ils érodent progressivement les forts degrés de concentration des entreprises qui ont défini pendant très longtemps l'économie des médias au Canada, et ce, particulièrement au cours de la dernière décennie et surtout dans le marché de la télévision, en donnant davantage de choix aux gens et aussi en offrant davantage d'options aux services de programmation qui veulent distribuer leurs émissions.

Cependant, ces services ont aussi éliminé la compétition dans d'autres secteurs, comme celui de la publicité en ligne, où les trois géants américains de la technologie, Google, Facebook et Amazon, occupent maintenant 90 % du marché.

Cela dit, mettons les choses en perspective. Les revenus combinés des six grandes entreprises canadiennes, soit Bell, Telus, Rogers, Shaw, Quebecor et CBC/SRC, s'élevaient à 65 milliards de dollars, l'année passée, ce qui constituait environ 70 % des parts de marché, quatre fois et demie celle des géants américains de la technologie dans le secteur des médias et d'Internet. Encore une fois, dans le document que j'ai distribué, vous pouvez voir un classement des 20 entreprises les plus importantes au Canada.

Bref, il y a un nouveau marché et un marché bien établi, ainsi que des mesures de contrôle au Canada. Le projet de loi C-11 devrait tenir compte de cette réalité, mais il n'en est rien. Tout comme le CRTC réglemente les modalités liées au commerce entre les entreprises de distribution de radiodiffusion, ou EDR, intégrées verticalement et les services de programmation, le projet de loi C-11 devrait permettre au conseil de faire la même chose pour les agrégateurs et les distributeurs de contenu en ligne. Par exemple, on pourrait notamment imposer des seuils liés aux obligations asymétriques aux entreprises qui exercent beaucoup de contrôle et les soumettre à des vérifications périodiques. L'objectif serait de mettre en place quelque chose qu'on pourrait appeler « une fourniture équitable », qui serait composée de principes précis triés sur le volet parmi ceux qui régissent les entreprises canadiennes, et qui doit comprendre des règles que nous avons déjà. On aborderait ce qui touche l'affichage de contenu, l'accès, la distribution et la diffusion, la répartition des revenus et un concept redéfini de découvrabilité qui a malheureusement été détourné dans les débats et les discussions qui ont eu lieu au Sénat au sujet de ce projet de loi interprété simplement comme le seul fait de promouvoir du contenu canadien.

Une meilleure façon d'aborder la découvrabilité serait d'ouvrir le débat et de découvrir ce qui se trouve à l'intérieur des boîtes noires techniques et économiques complexes qui forment

systems. The idea that companies' algorithms and source codes should be off limits should be a non-starter. The principle of fair carriage would aim to constrain gatekeeping power while promoting access to the content of small players and furthering the democratic values of pluralism and diversity. Similar principles could also apply to the internet advertising system and serve as a unifying thread to the online news act, Bill C-18.

Here are a few closing points.

Bill C-11 sets out some minimal information disclosure requirements but punts the details to the CRTC to work out. The bill needs to be much more specific in terms of what information should be disclosed and who is to get access to that information — not just the regulator but also scholars, journalists and the public at large who have access.

Data and privacy protections should also be enshrined in the act given how valuable personal and audience information is. I'm a big fan, actually, of the CRTC, believe it or not, but Bill C-11 greatly overestimates the commission's ability, its independence from corporate influence and its commitments to the public interest. Punting so much to the CRTC also means that the contentious debates taking place in this room and around this country are now just going to be brought inside the CRTC and left to play out in a much more closed environment. It will not be subject to the scrutiny and will therefore be deprived of the same levels of legitimacy that this bill will need for the long haul.

Finally, I think Bill C-11 unwisely expands the scope of ministerial intervention in matters before the commission, and that should be drawn in. Thank you very much.

The Chair: Thank you to our panellists.

Colleagues, we have a long list of questioners who would like to participate. Because of the constraints of time, I'm going to try to be disciplined today by not going over four minutes, including for me as the chair, who will start the questioning.

My question is for anyone on the panel. You have written, Professor Taylor, that the bill endeavours to do too much, and have suggested that it be narrowed in scope, and many have said the same thing. Unfortunately, I don't think that is likely to happen, but it does speak to serious concerns over implementation — serious, flawed implementation — that affects the bill. They are concerns echoed by the CRTC themselves, which has argued that the regulatory responsibilities

maintenant nos systèmes de communication. L'idée selon laquelle les algorithmes d'entreprises et les codes sources ne devraient pas être accessibles ne devrait pas servir de point de départ. Le principe de la fourniture équitable vise à limiter le contrôle tout en favorisant l'accès au contenu des petites entreprises et en faisant la promotion des valeurs démocratiques du pluralisme et de la diversité. Des principes similaires pourraient aussi s'appliquer au système publicitaire sur Internet et servir de fil conducteur dans la Loi sur les nouvelles en ligne, le projet de loi C-18.

J'aimerais terminer en soulignant quelques points.

Le projet de loi C-11 comporte peu d'exigences au sujet de la divulgation d'information, et indique que c'est au CRTC d'apporter des précisions. Le projet de loi doit être beaucoup plus précis quant à l'information qui devrait être communiquée et à qui peut y avoir accès, pas seulement les organismes de réglementation, mais aussi des universitaires, des journalistes et le grand public.

La protection des données et des renseignements personnels devrait être au cœur de la loi vu l'importance de l'information personnelle et des renseignements sur l'auditoire. En fait, j'aime beaucoup le CRTC, croyez-le ou non, mais le projet de loi C-11 surestime grandement sa capacité, son indépendance par rapport à l'influence des entreprises et ses engagements envers l'intérêt public. Le fait de s'en remettre à ce point au CRTC veut aussi dire que les débats controversés qui ont lieu ici et à l'échelle du pays auront maintenant lieu au sein du CRTC et seront réglés dans un environnement beaucoup plus fermé. On ne pourra rien vérifier, et le projet de loi sera privé du degré de légitimité dont il aura besoin à long terme.

Enfin, je pense que le projet de loi C-11 étend la portée de l'intervention ministérielle dans des affaires qui sont devant le conseil, et ce n'est pas une bonne idée. Il convient de la restreindre. Merci beaucoup.

Le président : Merci à nos témoins.

Chers collègues, beaucoup de personnes aimeraient poser des questions. Vu que nous sommes limités dans le temps, je vais tenter d'être discipliné, aujourd'hui, en vous demandant de ne pas dépasser quatre minutes; je ferai la même chose, à titre de président, au moment d'amorcer la période de questions.

Ma question s'adresse à n'importe quel témoin. Monsieur Taylor, vous avez écrit que le projet de loi ratisse trop large, et vous avez proposé de restreindre sa portée; de nombreuses personnes ont dit la même chose. Malheureusement, je ne pense pas que cela se produira, mais ce que vous avez souligné soulève des préoccupations graves au sujet de la mise en œuvre — lacunaire — du projet de loi. Le CRTC lui-même partage certaines de ces préoccupations : il a affirmé que les

envisioned for the CRTC in this bill are simply beyond the capacity of this organization.

First, how concerned are you that the implementation of this legislation might become unmanageable? What would be the possible fallout from that? And second, should this committee and the Senate insist upon the government providing regulatory directives attached to the bill?

The questions are for Professor Taylor and anybody else who wants to weigh in.

Mr. Taylor: Thank you very much.

Do I have concerns about this being unmanageable? Yes, I do. This bill, as written, will need to be accompanied by a major overhaul of the CRTC itself. That is not unprecedented. When the U.K. realigned a lot of its media policy 15 years ago, they also developed a brand-new media regulator, Ofcom. I'm not saying we need a new regulator, although it's something to be considered. I believe we should have one communications regulator instead of this split between ISED in some areas of communication and the CRTC in others.

Is it unmanageable? Potentially. It will depend on how the CRTC decides to go about this. However, like everybody has said so far, we find that this places too much responsibility in the hands of the CRTC by leaving some things to be determined, and "to be determined" always means "we'll let the CRTC figure it out."

I'm not sure it's always necessarily a closed shop at the CRTC. Like Professor Winseck, I'm a big supporter of the CRTC. One of the things I like about it is that it does have public hearings on these things. When you're having public hearings, though, it's slow. Like this right now, democracy is slow. The CRTC is a democratic institution. It does fairly well that way, but it does pose problems.

To the second point you raised as to whether this should come with mandates from the government itself, I have hesitations around that. That would then compromise the arm's-length institution of the CRTC itself. It should not be dictated to by the government, and that's why it's always been designed as something that operates beyond thinking about the next election cycle.

So I do have some difficulties with the idea of leaving it to the government to tell the CRTC what to do. I think this bill — because it's going to be around for a long time as well — needs

responsabilités réglementaires prévues pour le CRTC dans ce projet de loi dépassent tout simplement la capacité de l'organisme.

Premièrement, êtes-vous préoccupé par le fait que l'application de cette loi pourrait devenir ingérable? Quelles en seraient les conséquences? Deuxièmement, est-ce que notre comité et le Sénat devraient insister auprès du gouvernement pour qu'il assortisse le projet de loi de directives réglementaires?

Les questions sont destinées à M. Taylor et à toute personne qui voudrait donner son opinion.

M. Taylor : Merci beaucoup.

Suis-je préoccupé par le fait que cela pourrait devenir ingérable? Oui, je le suis. Ce projet de loi, tel qu'il est libellé, devra être accompagné d'une restructuration majeure du CRTC lui-même. Ce n'est pas une situation sans précédent. Lorsque le Royaume-Uni a révisé un grand nombre de ses politiques liées aux médias, il y a 15 ans, il a aussi mis en place un tout nouvel organisme de réglementation des médias, Ofcom. Je ne dis pas que nous avons besoin de faire la même chose, bien que ce soit une option qu'on puisse envisager. Je crois que nous devrions avoir un seul organisme de régulation des communications au lieu d'en avoir deux : ISDE pour certaines choses, et pour d'autres, le CRTC.

Est-ce ingérable? Peut-être. Cela dépendra de la façon dont le CRTC abordera les choses. Cependant, comme tout le monde l'a dit jusqu'à présent, nous pensons que nous confions trop de responsabilités au CRTC en ne précisant pas certaines choses, et le fait de ne « pas préciser certaines choses » veut toujours dire que « nous laisserons le CRTC trouver la solution ».

Je ne suis pas sûr que le CRTC soit toujours un environnement fermé. Tout comme M. Winseck, je suis un grand partisan du CRTC. Une des choses que j'aime à son sujet, c'est qu'il tient effectivement des audiences à divers égards. Par contre, lorsque vous tenez des audiences publiques, les choses vont plus lentement, comme ce qui se passe, maintenant; la démocratie, c'est lent. Le CRTC est une institution démocratique, et il s'en tire bien à ce chapitre, mais cela pose des problèmes.

En ce qui concerne le deuxième point que vous avez soulevé, à savoir si on devrait y inclure des obligations provenant du gouvernement lui-même, j'hésite. Cela limiterait alors l'indépendance du CRTC lui-même. Le gouvernement ne devrait pas lui dicter la voie à suivre, et c'est pourquoi il s'est toujours adonné à ses activités sans tenir compte du prochain cycle électoral.

Donc, je suis préoccupé par l'idée de laisser le gouvernement dire au CRTC ce qu'il doit faire. Je pense qu'il faut apporter des précisions au projet de loi, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il va

to be clarified. I get that perhaps that's not going to happen at this point, but it is something to be considered.

The Chair: There are 30 seconds left, if anybody else would like to weigh in on that. If not, we'll move on.

Mr. Krishnamurthy: I would say that the bill should be the regulatory direction. Instead of issuing self-standing regulatory directions to the CRTC, we should fix the bill and make sure it's fit for purpose.

The Chair: Thank you.

Senator Miville-Dechêne: My first question is for you, Mr. Winseck. You've talked about the threshold to correct subsection 4.2(2). Can you give us an idea of what threshold you're thinking about? We have heard here \$100 million and \$150 million. What do you think?

Mr. Winseck: I'm not sure if I want to go out on a limb and peg a particular number right now. It's a number that we would have to look at using market share, the revenues they have in Canada and the size of the audience relative to the other major Canadian players and find a cut-off between large, medium and small users. However, the idea we should be aiming for is that maybe the bill would be the best place to set out the thresholds, and then we can argue whether they've got it exactly right.

Senator Miville-Dechêne: Second, I would like to address this question to both of you, Mr. Winseck and Mr. Krishnamurthy.

Freedom of expression — you've mentioned that. You probably know well that in the bill, on page 10, there has been an amendment saying that the act applies in a manner that is consistent with freedom of expression. I didn't quite follow your argument about restrictions being freedom of expression, and you mentioned protecting kids. Obviously, as you know, freedom of expression as a right is not absolute, and there are reasonable limitations. There have been some in the history of this country.

[*Translation*]

Isn't it somewhat of a scare tactic to say the bill restricts freedom of expression?

[*English*]

Mr. Krishnamurthy: With regard to section 4.2, the invocation of freedom of expression in the bill does no work, regardless of that statement. Of course, the CRTC, the government or whoever else would have to respect freedom of

être en place longtemps. Je comprends qu'il est possible que cela n'arrive pas maintenant, mais c'est quelque chose qu'il faut envisager.

Le président : Il reste 30 secondes, si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet. Sinon, nous passerons à autre chose.

M. Krishnamurthy : Je dirais que le projet de loi devrait être l'orientation de la réglementation. Au lieu d'émettre une réglementation autonome au CRTC, nous devrions corriger le projet de loi et nous assurer qu'il est adapté aux besoins.

Le président : Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma première question s'adresse à vous, monsieur Winseck. Vous avez parlé du seuil à atteindre pour corriger le paragraphe 4.2(2). Pouvez-vous nous donner une idée du seuil auquel vous pensez? Nous avons entendu ici 100 millions et 150 millions de dollars. Qu'en pensez-vous?

M. Winseck : Je ne suis pas sûr de vouloir m'avancer et de donner un chiffre précis pour l'instant. C'est un chiffre que nous devrions examiner en utilisant la part de marché, les revenus qu'ils ont au Canada et la taille de l'auditoire par rapport aux autres grands acteurs canadiens et trouver une limite entre les grands, les moyens et les petits utilisateurs. Cependant, l'idée que nous devrions viser est que le projet de loi serait peut-être le meilleur endroit pour établir des seuils et ensuite, nous pourrions discuter s'ils ont tout à fait raison.

La sénatrice Miville-Dechêne : Deuxièmement, j'aimerais poser cette question à vous deux, monsieur Winseck et monsieur Krishnamurthy.

La liberté d'expression — vous l'avez mentionnée. Vous savez probablement bien que, dans le projet de loi, à la page 10, il y a eu une modification indiquant que la loi s'applique d'une manière qui est compatible avec la liberté d'expression. Je n'ai pas bien suivi votre argument concernant les restrictions à la liberté d'expression, et vous avez mentionné la protection des enfants. Évidemment, comme vous le savez, la liberté d'expression en tant que droit n'est pas absolue, et il existe des limites raisonnables. Il y en a eu dans l'histoire de ce pays.

[*Français*]

Ne brandissez-vous pas des épouvantails en parlant de liberté d'expression pour ce projet de loi?

[*Traduction*]

M. Krishnamurthy : En ce qui concerne l'article 4.2, l'invocation de la liberté d'expression dans le projet de loi ne fonctionne pas, indépendamment de cette déclaration. Bien sûr, le CRTC, le gouvernement ou qui que ce soit d'autre devrait

expression; otherwise, the courts will strike them down. That's how things work.

So what is the nature of my concern? The problem is with the government giving itself the authority, or vesting the authority in the CRTC, in the first instance to regulate a great deal of human expression using a structure that is purpose-built for broadcasting. The limitations on freedom of expression in the broadcasting context are stronger. There are more grounds for a government to do that. That is what our constitutional law and the laws of other countries that are democracies have held.

My concern is with the government, in the first instance, sweeping all of this in and then creating narrow exclusions that are not very strong but which could be. Our institutions are fallible, and my view is that when we are crafting legislation, we should not sweep more broadly than we need to.

If you would allow me, I can propose my simple solution to 80% of the concerns I raised. The solution is simply to recast the exception in 4.2 so that it does not apply in respect of user-generated content, or it could be framed in terms of editorial control.

When a service like Apple TV+ decides what to put on its service, the act could apply. When YouTube has its own created content that it uploads to its service, the act could apply. However, when I upload to YouTube the video of my very cute cat, the act would not apply. It would not apply to things that the platform does not have editorial control over.

This would cure many of the concerns about free expression that I and others have with the bill, and I think it would also set a positive example in the international debate. I want to set out the international stakes here.

Canada is the chair of the global Freedom Online Coalition. A free and open internet is central to Canadian values and to Canadian foreign policy, and we have taken that leadership role in the world. When we are regulating the online sphere, we need to be very clear about what we are doing and what we are not doing and to send the signal to say that we think that broadcasting is different.

Senator Sorensen: Thank you, Senator Miville-Dechéne. That was the first part of my question on revenue thresholds, so I'm going to move to the second part.

I will direct my question to Professor Winseck, but I'm also interested in hearing from others. Regarding your suggestion on thresholds, is that consistent with what other jurisdictions have done?

respecter la liberté d'expression, sinon les tribunaux invalideront les dispositions. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

Quelle est donc la nature de ma préoccupation? Le problème est que le gouvernement se donne le pouvoir, ou confie le pouvoir au CRTC, en premier lieu de réglementer une grande partie de l'expression humaine en utilisant une structure conçue spécialement pour la radiodiffusion. Les limitations de la liberté d'expression dans le contexte de la radiodiffusion sont plus fortes. Il y a plus de raisons pour un gouvernement d'agir ainsi. C'est ce que notre droit constitutionnel et les lois d'autres pays démocratiques ont établi.

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement, dans un premier temps, ratisse très large et crée ensuite des exclusions précises qui ne sont pas très fortes, mais qui pourraient l'être. Nos institutions sont faillibles, et je pense que lorsque nous élaborons une législation, nous ne devrions pas ratisser plus large que nécessaire.

Si vous me le permettez, je peux proposer ma solution simple à 80 % des préoccupations que j'ai soulevées. La solution consiste simplement à refondre l'exception du paragraphe 4.2 de de manière à ce qu'elle ne s'applique pas au contenu généré par les utilisateurs ou à la formuler en fonction d'un contrôle éditorial.

Lorsqu'un service comme Apple TV+ décide de ce qu'il met sur son service, la loi pourrait s'appliquer. Lorsque YouTube a son propre contenu créé qu'il télécharge sur son service, la loi pourrait s'appliquer. Cependant, lorsque je télécharge sur YouTube le vidéo de mon chat très mignon, la loi ne s'applique pas. Elle ne s'appliquerait pas aux choses sur lesquelles la plateforme n'a pas de contrôle éditorial.

Cela permettrait de répondre à bon nombre des préoccupations relatives à la liberté d'expression que moi-même et d'autres personnes avons à l'égard du projet de loi, et je pense que cela constituerait également un exemple positif dans le débat international. Je veux exposer ici les enjeux internationaux.

Le Canada préside la Coalition mondiale pour la liberté en ligne. Un Internet libre et ouvert est au cœur des valeurs canadiennes et de la politique étrangère du Canada, et nous avons assumé ce rôle de leader dans le monde. Lorsque nous réglementons la sphère en ligne, nous devons être très clairs sur ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas et envoyer le signal que nous pensons que la radiodiffusion est différente.

La sénatrice Sorensen : Merci, sénatrice Miville-Dechéne. C'était la première partie de ma question sur les seuils de revenu, je vais donc passer à la deuxième partie.

Je vais poser ma question à M. Winseck, mais je suis également intéressée à entendre les autres. En ce qui concerne votre suggestion concernant les seuils, est-ce que cela correspond à ce que d'autres administrations ont fait?

On a broader scope, to everyone, I really appreciate the reference to other jurisdictions. I'm pretty confused. We have had lots of witnesses say this is the first country to ever do this and there will be terrible consequences to it. We have had other witnesses, and I think everyone made reference to other jurisdictions.

Could I get some clarity on what "other jurisdictions" means? Are there other Bill C-11s or is it alternate forms of that?

Mr. Winseck: Right now, internationally, we are seeing an enormous amount of activity — in fact, so much that it makes my head spin. About two years ago, a colleague of mine in Switzerland and I decided to tally these things up so we can keep track. I was trying to write articles and cite sources, and I couldn't remember if it was this version or that version, or this country or another country. Our list is now two years old. It has gathered up major public inquiries, bills, legislative and regulatory decisions over the last five or six years and is now 120 entries long. This is soil that is becoming very well tilled.

Our most proximate reference points are the European Union's Audiovisual Media Services Directive and the Digital Services Act and Digital Markets Act, the latter two of which have clear thresholds for what they call very large online platforms that I'm suggesting we can use as a guide.

The United States has a suite of half a dozen bills taking up various angles of the big-tech industry, from market power to interoperability to privacy, and all sorts of other things. One or two of those bills also have specific criteria for what they call covered platforms, and that's what I'm thinking we need here in Canada.

I'm hesitant to put forward a concrete number because you have to be careful about this. I don't want to put out a number that will make me look silly afterwards. Basically, we can talk about numbers.

Netflix in Canada had \$1.3 billion in revenue last year and about 7.5 million subscribers, or half of Canadian households. That would clearly be in. What about Disney+? I would think on the basis of its revenues, absolutely. Amazon Prime Video, based on revenues and number of users, absolutely. Maybe CBC Gem would not be because it is so tiny and has a small revenue and audience base.

D'un point de vue plus général — je m'adresse à tous —, j'apprécie vraiment la référence à d'autres administrations. Je suis assez confuse. De nombreux témoins nous ont dit que nous étions le premier pays à faire cela et que les conséquences seraient terribles. Nous avons entendu d'autres témoins, et je pense que tout le monde a fait référence à d'autres administrations.

Pourrais-je obtenir des éclaircissements sur ce que signifie « autres administrations »? Y a-t-il d'autres projets de loi C-11 ou s'agit-il de variantes?

M. Winseck : En ce moment, au niveau international, nous assistons à une énorme quantité d'activités — en fait, tellement que j'en ai la tête qui tourne. Il y a environ deux ans, un de mes collègues en Suisse et moi-même avons décidé de comptabiliser ces activités afin de pouvoir les suivre. J'essayais d'écrire des articles et de citer des sources et je n'arrivais pas à me souvenir s'il s'agissait de telle ou telle version ou de tel ou tel pays. Notre liste a maintenant deux ans. Elle rassemble les principales enquêtes publiques, les projets de loi, les décisions législatives et réglementaires des cinq ou six dernières années et compte désormais 120 entrées. C'est un sol qui commence à être très bien labouré.

Nos points de référence les plus proches sont la directive sur les services de médias audiovisuels de l'Union européenne ainsi que la Loi sur les services numériques et la Loi sur les marchés numériques, ces deux dernières prévoyant des seuils précis pour ce qu'ils appellent les très grandes plateformes en ligne, que je suggère d'utiliser comme guide.

Les États-Unis ont une demi-douzaine de projets de loi qui traitent de divers aspects de l'industrie des très grandes entreprises technologiques, allant du pouvoir du marché à l'interopérabilité en passant par la protection de la vie privée et toutes sortes d'autres choses. Un ou deux de ces projets de loi prévoient également des critères spécifiques pour ce qu'ils appellent les plateformes couvertes, et c'est ce dont nous avons besoin ici au Canada.

J'hésite à présenter un chiffre concret, car il faut être prudent à ce sujet. Je ne veux pas avancer un chiffre qui me ferait passer pour un idiot par la suite. Fondamentalement, nous pouvons parler de chiffres.

Au Canada, Netflix a enregistré des revenus de 1,3 milliard de dollars l'année dernière et compte environ 7,5 millions d'abonnés, soit la moitié des foyers canadiens. Il est clair qu'il serait de la partie. Qu'en est-il de Disney+? Je pense que, en fonction de ses revenus, c'est assurément le cas. Amazon Prime Video, d'après ses revenus et son nombre d'utilisateurs, absolument. Peut-être que CBC Gem ne le serait pas parce qu'elle est très petite et a des revenus et un auditoire réduits.

There are lots of examples and clear guidance. We can do this. The ceiling will not fall. What we have to start from is that this is not your parents' internet. We do not have the free and open internet anymore.

The free and open internet has been recentralized in line with a recurring pattern that tends to happen to new communication technologies. They go through a phase of 20 to 25 years when they are characterized by what we can call methodless enthusiasm. There are hundreds of thousands of various players and no clear sense of where things are going. Then they go through a period of consolidation, which begets institutionalization of the industrial, technological and regulatory forms. That's where we are today. Many countries around the world are now trying to nail down what the institutional parameters will look like. We have to do that too.

Senator Sorensen: Thank you.

Senator Manning: My question is for Professor Winseck and any other witnesses who would like to answer.

Many of the witnesses who have appeared before our committee have argued for a more flexible definition of Canadian content, one where multiple factors can be considered with no one factor being determinative. They have pointed to many productions that, although they may be produced in Canada, employ Canadians, are written by Canadians and even be about Canada, they are not regarded as Canadian productions because the production company is not owned by a Canadian.

Do you believe it is time that we adopt a more flexible definition of Canadian content and would you support such an amendment to Bill C-11?

Mr. Winseck: In some ways, this is one more element of this bill that is kind of like kabuki theatre or shadowboxing. What this debate is about is that people drag it down to CanCon and then the cultural nationalism rabbit hole and everybody can squabble and beat one another up down these two holes.

What this is really about is television and film finding their models. Two basic models are in play. One is the commission model where you basically hire a group to produce a film and you own all the rights. The other is a finance for partial rights model.

What the streamers are doing and what the big American film and television studios have always done in Canada is relied upon the commission model. They pay you, you produce the programs and you give up the rights forever — across any medium, across all time and across all geographies.

Il existe de nombreux exemples et des directives claires. Nous pouvons le faire. Le ciel ne nous tombera pas sur la tête. Nous devons partir du principe que ce n'est pas l'Internet de vos parents. Nous n'avons plus d'Internet libre et ouvert.

L'Internet libre et ouvert a été recentralisé conformément à un schéma récurrent qui tend à se produire pour les nouvelles technologies de communication. Elles passent par une phase de 20 à 25 ans où elles sont caractérisées par ce que l'on peut appeler un enthousiasme sans méthode. Il y a des centaines de milliers d'acteurs différents, et aucune idée claire de la direction que prennent les choses. Puis elles traversent une période de consolidation, qui crée l'institutionnalisation des formes industrielles, technologiques et réglementaires. C'est là où nous en sommes aujourd'hui. De nombreux pays dans le monde tentent maintenant de définir les paramètres institutionnels. Nous devons le faire aussi.

La sénatrice Sorensen : Merci.

Le sénateur Manning : Ma question s'adresse à M. Winseck et aux autres témoins qui aimeraient répondre.

Bon nombre des témoins qui ont comparu devant notre comité ont plaidé en faveur d'une définition plus souple du contenu canadien, où de multiples facteurs peuvent être pris en compte sans qu'aucun ne soit déterminant. Ils ont fait état de nombreuses productions qui, même si elles sont produites au Canada, qu'elles emploient des Canadiens, qu'elles sont écrites par des Canadiens et qu'elles portent même sur le Canada, ne sont pas considérées comme des productions canadiennes parce que la société de production n'appartient pas à un Canadien.

Croyez-vous qu'il est temps que nous adoptions une définition plus souple du contenu canadien et appuieriez-vous une telle modification du projet de loi C-11?

M. Winseck : D'une certaine manière, c'est un élément de plus de ce projet de loi qui ressemble à du théâtre kabuki ou à un combat simulé. Le but de ce débat est que les gens le ramènent au contenu canadien et ensuite s'aventurent sur le terrain glissant du nationalisme culturel, et tout le monde peut alors se disputer et se battre, histoire de prôner l'un ou l'autre.

Il s'agit en fait pour la télévision et le cinéma de trouver ces modèles. Deux modèles de base sont en jeu. L'un est le modèle de la commission, qui consiste à engager un groupe pour produire un film et à en détenir tous les droits. L'autre est un modèle de financement pour des droits partiels.

Ce que font les instavidéastes et ce que les grands studios de cinéma et de télévision américains ont toujours fait au Canada, c'est s'en remettre au modèle de la commission. Ils vous paient, vous produisez les programmes et vous cédez les droits pour toujours — sur tous les supports, à tout jamais et dans toutes les régions.

There are other models, including in the United States, in which independent producers take some financing from a distribution studio, from financial investors and from other sources, and they trade off partial rights for distribution in certain windows.

What I think is really at stake here in Canada is that we are trying to get more control for producers over the distribution rights of the programming. All this stuff about Canadian content is a diversion, like so much other stuff, and it muddles people's heads so they can't think straight about the real money, control and power issues on the table.

Senator Manning: All the witnesses this morning have raised concerns about Bill C-11, as have other witnesses. If the bill is passed as it stands today, what are major repercussions for Canadian content, Canadian TV and Canadian radio? I'm concerned that if the bill is passed without the amendments that you, Professor Krishnamurthy, and others have put forward, talking about a rabbit hole, what hole are we going down now? Next year or the year after, we could be coming back and trying to make amendments to Bill C-11 to correct the problems you people have put forward this morning as a possible issue that we have to deal with.

Mr. Winseck: The point I made earlier about Canada being the eighth-largest media economy in the world means that companies are not going to bypass Canada because they get a piece of legislation that they don't like or crimps their style or power. I think we can put that to the side as a bogey.

However, I do share Professor Krishnamurthy's concern that if we try to force-fit this diverse range of human expression into the broadcast program mould, we will set a bad precedent that will not serve Canadians well. It will be prone to judicial challenge and I think it does not do us well on the international stage.

I disagree about the free and open internet, but I think Canada can set a good model with Bill C-11 if it properly regulates these new services and the old ones.

The Chair: Thank you, professor.

Senator Wallin: On the Canadian content question, Mr. Winseck, I understand your point that sometimes it is a cover. However, we are seeing the government use that in an ill-defined way. I just spent a couple of hours with some of these smaller content creators last week who walked me through this. They have a business proposition; they make money. But they cannot figure out what would qualify them or disqualify them

Il existe d'autres modèles, y compris aux États-Unis, dans lesquels les producteurs indépendants reçoivent un financement d'un studio de distribution, d'investisseurs financiers et d'autres sources, et échangent des droits partiels pour la distribution dans certaines régions.

Je pense que ce qui est réellement en jeu ici au Canada, c'est que nous essayons d'obtenir pour les producteurs un plus grand contrôle sur les droits de distribution de la programmation. Toute cette histoire de contenu canadien n'est qu'une diversion, comme tant d'autres choses, et elle embrouille l'esprit des gens de sorte qu'ils ne peuvent pas penser correctement aux véritables questions d'argent, de contrôle et de pouvoir qui sont en jeu.

Le sénateur Manning : Tous les témoins de ce matin ont soulevé des préoccupations au sujet du projet de loi C-11, tout comme d'autres témoins. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, quelles sont les principales répercussions sur le contenu canadien, la télévision canadienne et la radio canadienne? Je crains que si le projet de loi est adopté sans les modifications que vous, monsieur Krishnamurthy et d'autres ont proposées... en parlant de terrain glissant, sur quel terrain embarquons-nous maintenant? L'année prochaine ou l'année d'après, nous pourrions revenir et essayer d'apporter des modifications au projet de loi C-11 pour corriger les problèmes que vous avez présentés ce matin comme une question possible que nous devons régler.

M. Winseck : Comme je l'ai dit plus tôt, comme le Canada est la huitième économie médiatique en importance du monde, cela signifie que les entreprises ne vont pas éviter le Canada parce qu'il y a un texte de loi qu'elles n'aiment pas ou qui les gênent aux entourures ou limite leur pouvoir. Je pense que nous pouvons oublier cet obstacle qui n'en est pas un.

Cependant, je partage l'inquiétude de M. Krishnamurthy : si nous essayons de faire entrer de force cette gamme diversifiée d'expressions humaines dans le moule des programmes de radiodiffusion, nous créerons un mauvais précédent qui ne servira pas les Canadiens. Il sera la cible des contestations judiciaires, et je pense que cela nous desservira sur la scène internationale.

Je ne suis pas d'accord avec l'Internet libre et ouvert, mais je pense que le Canada peut établir un bon modèle avec le projet de loi C-11 s'il réglemente correctement ses nouveaux services ainsi que les anciens.

Le président : Merci, monsieur Winseck.

La sénatrice Wallin : En ce qui concerne la question du contenu canadien, monsieur Winseck, je comprends votre point de vue selon lequel il s'agit parfois d'un faux-fuyant. Cependant, nous voyons le gouvernement utiliser cela de manière mal définie. La semaine dernière, j'ai passé quelques heures avec certains de ces petits créateurs de contenu qui m'ont expliqué la situation. Ils ont une proposition commerciale; ils gagnent de

from Canadian content because that's so core to them. It's about what gets pushed up and what gets pushed down. If that's not clear, they will get pushed down.

Mr. Winseck: This is the knot that is so hard to get out of. I really think their concerns are misplaced. I don't think they have these things to fear. In fact, they might find it beneficial to open up and discover what's inside that black box that is shaping who sees their content, how it's distributed and, more importantly, how they're paid. That is the idea that there is going to be some magic picture of what constitutes Canadian content and that's going to be the North Star that they now have to approximate in order to go up or down in the rankings.

Senator Wallin: These are successful businesses. They are trying to figure out at what point they are defined as Canadian content or not because it will impact their bottom line or their discoverability — I hate that word as well — on the system. They are successful. They have a targeted audience. It is not wild cat videos. It's educational content and they need it defined.

Mr. Winseck: I know the person you are talking about. I read her thread last week and listened to part of her testimony. I thought it was excellent, so I don't want to be seen as disparaging or belittling anyone. I think what she has done and what many other people have done here is great. I do think that part of section 4 is a real problem. It does sweep them in because of the conditions it sets out there with respect to licensing, agents, making money and so on. I see their content being redefined as a broadcast program as fundamentally flawed. Clearly, this should be excised from the bill and dealt with elsewhere. The idea that, somehow, they'll have to harness what they do in either their educational or their gaming programming into a cramped conception of Canadian content is something I'm not buying. I think they, just like the federal government, are both playing this.

Mr. Krishnamurthy: On this particular point, I think this points out the pernicious aspects of using the Canadian content model to deal with user-generated content that is uploaded to online platforms.

You heard from the Privacy Commissioner, who expressed some serious privacy concerns. In order to benefit from the boost one would get from the discoverability provisions, you need to identify who you are and show how you comply with those requirements. For certain kinds of programming, we are talking about large, multi-million-dollar productions. Large companies are exchanging rights. Maybe we don't care so much about the definitions because they are easy to meet. However, when we are talking about individuals who are small business people making

l'argent. Mais ils n'arrivent pas à savoir ce qui les qualifierait ou les disqualifierait au chapitre du contenu canadien, car c'est tellement essentiel pour eux. Il s'agit de savoir ce qui est poussé vers le haut et ce qui est poussé vers le bas. Si ce n'est pas clair, ils seront poussés vers le bas.

M. Winseck : C'est un véritable nœud gordien. Je pense vraiment que leurs inquiétudes ne sont pas fondées. Je ne pense pas qu'ils aient à craindre ces choses. En fait, ils pourraient trouver bénéfique de s'ouvrir et de découvrir ce qu'il y a dans cette boîte noire qui détermine qui voit leur contenu, comment il est distribué et, fait plus important encore, comment ils sont payés. C'est l'idée qu'il va y avoir une image magique de ce qui constitue le contenu canadien et que ce sera le Graal qu'ils doivent maintenant reproduire pour monter ou descendre dans les classements.

La sénatrice Wallin : Ce sont des entreprises prospères. Elles essaient de déterminer à quel moment elles sont définies comme du contenu canadien ou non, car cela aura des répercussions sur leurs résultats financiers ou sur leur découvrabilité — je déteste ce mot également — dans le système. Elles ont du succès. Ils ont un public ciblé. Il ne s'agit pas de vidéo de chats sauvages. C'est un contenu éducatif, et ils ont besoin qu'il soit défini.

M. Winseck : Je connais la personne dont vous parlez. J'ai lu son fil de discussion la semaine dernière et écouté une partie de son témoignage. Je l'ai trouvé excellent, et je ne veux pas donner l'impression de rabaisser ou de critiquer qui que ce soit. Je pense que ce qu'elle a fait et que ce que beaucoup d'autres personnes ont fait ici est formidable. Je pense que cette partie de l'article 4 est un vrai problème. Elle les englobe en raison des conditions qu'elle fixe en ce qui concerne les licences, les agents, les gains, etc. Je considère que la redéfinition de leur contenu comme émission de radiodiffusion est fondamentalement déficiente. Il est clair que cela devrait être supprimé du projet de loi et abordé ailleurs. L'idée que, d'une manière ou d'une autre, ils devront intégrer ce qu'ils font dans leur programmation éducative ou de jeu dans une conception étroite du contenu canadien est quelque chose que je refuse de croire. Je pense qu'ils jouent le jeu, tout comme le gouvernement fédéral.

M. Krishnamurthy : Je pense que ce point particulier met en évidence les aspects pernicioseux de l'utilisation du modèle axé sur le contenu canadien pour traiter le contenu généré par les utilisateurs et qui est téléchargé sur les plateformes en ligne.

Vous avez entendu le commissaire à la protection de la vie privée, qui a exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la protection de la vie privée. Afin de profiter de l'élan que donneraient les dispositions relatives à la découvrabilité, vous devez vous identifier et montrer comment vous vous conformez à ces exigences. Pour certains types d'émissions, il s'agit de grandes productions de plusieurs millions de dollars. Les grandes entreprises échangent des droits. Peut-être que nous ne nous soucions pas tellement des définitions parce qu'elles sont faciles

content or expressing themselves in a democratic way on those platforms, which is what they're used for, then we get into a free expression problem.

That's my pitch for exempting anything that a user uploads themselves from these regulations. Certainly, there are things we need to do there. Platforms need regulations. There are lots of interesting international models. I'm happy to answer questions about those, but it's a different set of issues that needs different legislation.

Senator Simons: Professor Krishnamurthy, you have suggested we should just carve out all user-uploaded content from subsection 4.2(2). Here seems to be the one challenge: The government has said to us repeatedly that they need that because of giant record labels like Warner and Sony who use YouTube as a distribution streaming platform to compete with Spotify. They have said it is not fair to Spotify if we have free range on YouTube because it is Warner and Sony who uploads. If you are exempting user-created and uploaded content, you might exclude really big international entertainment behemoths.

Monica Auer of Canada's Forum for Research and Policy in Communications has said to just get rid of section 4 altogether. YouTube has a complicated set of amendments to section 4 that would try to carve out just those big record labels. I would like to bring an amendment to proposed subsection 4.2(2). What amendments can I bring forward that will make sure that smaller players are allowed to use that platform but will not exempt the giant record labels? Then maybe we don't need to have the thresholds and the money. We would just have clear language around who is in and who is out.

Mr. Krishnamurthy: I guess the question is how much can a single piece of legislation solve for without contorting itself.

All user-generated content platforms such as Facebook, and so on, have diverse users and provide multiple forms of functionality. The answer to your question, which is perhaps unsatisfying, is the economic problem posed by record labels who, frankly, own the copyright to these things. It is kind of their business where they make their copyrighted material available. That needs to be addressed through different legislation. It is perhaps a Copyright Act issue. It is perhaps a question of trade fairness and anti-competitive practices. Is it an abuse of your copyright monopoly, as a record label, to go head to head against this streaming service in this manner by making your copyrighted catalogue available on a platform like YouTube? We need to deal with that problem on its face as an economic problem rather than using a means to deal with it that sweeps in

à respecter. Cependant, lorsqu'il s'agit de personnes, de petits entrepreneurs, qui créent du contenu ou s'expriment de manière démocratique sur ces plateformes, ce pour quoi elles sont utilisées, nous nous heurtons à un problème de liberté d'expression.

C'est ma proposition pour exempter de ces règlements tout ce qu'un utilisateur télécharge lui-même. Il y a certainement des choses que nous devons faire ici. Des plateformes ont besoin de réglementation. Il existe de nombreux modèles internationaux intéressants. Je serai heureux de répondre aux questions à ce sujet, mais il s'agit d'un ensemble de problèmes différents qui nécessitent une législation différente.

La sénatrice Simons : Monsieur Krishnamurthy, vous nous avez suggéré de simplement exclure tout le contenu téléchargé par l'utilisateur du paragraphe 4.2(2). Voici le problème : le gouvernement nous a dit à plusieurs reprises qu'il en avait besoin à cause des grandes maisons de disques comme Warner et Sony qui utilisent YouTube comme plateforme de distribution en continu pour concurrencer Spotify. Il a dit qu'il n'était pas juste pour Spotify que nous ayons une liberté de diffusion sur YouTube, car ce sont Warner et Sony qui téléchargent. Si vous exemptez des contenus créés et téléchargés par les utilisateurs, vous risquez d'exclure de très gros géants internationaux du divertissement.

Monica Auer, du Forum for Research and Policy in Communications du Canada, propose de supprimer purement et simplement l'article 4. YouTube propose un ensemble compliqué de modifications de l'article 4 qui tenterait d'exclure uniquement les grandes maisons de disques. J'aimerais proposer une modification au paragraphe 4.2(2). Quelles modifications puis-je proposer pour faire en sorte que les petits acteurs soient autorisés à utiliser cette plateforme, sans pour autant exempter les grandes maisons de disques? Alors peut-être que nous n'avons pas besoin de seuils et d'argent. Nous aurions juste un libellé clair sur qui est admis et qui ne l'est pas.

M. Krishnamurthy : Je suppose que la question est de savoir ce qu'un seul texte de loi peut résoudre sans se compliquer.

Toutes les plateformes de contenu généré par l'utilisateur, comme Facebook, ont des utilisateurs divers et offrent de multiples formes de fonctionnalité. La réponse à votre question, qui est peut-être insatisfaisante, est le problème économique posé par les maisons de disques qui, franchement, possèdent les droits d'auteur sur ces choses. C'est en quelque sorte leur affaire de rendre disponible leur matériel protégé par le droit d'auteur. Ce problème doit être résolu par une législation différente. C'est peut-être une question qui relève de la Loi sur le droit d'auteur. C'est peut-être une question de loyauté commerciale et de pratiques anticoncurrentielles. Est-ce un abus du monopole du droit d'auteur qu'une maison de disques s'oppose de cette manière à ce service de diffusion en mettant la disposition d'autrui son catalogue protégé par le droit d'auteur sur une

a lot of protected expression and creates free expression problems.

Senator Simons: What do you think of Monica Auer's suggestion to get rid of section 4 completely?

Mr. Krishnamurthy: I think it is a bit of a problem because of the breadth with which online undertakings and programming have been defined. If we are going to get rid of section 4 — and I think there is a lot to be said for that — we need to refine those definitions. We need to build some other kinds of limiting principles to say a GIF on my website, which is audiovisual content, is not covered by this. We need to have other clear, limiting principles as to whom the bill applies and to whom it doesn't apply.

Senator Simons: She would argue that section 2 does that.

Mr. Taylor: I think this is a change that was made between Bill C-10 to Bill C-11. I think Bill C-11 is clearer when it comes to the exclusion of amateur-uploaded content. I think we are spending a lot of time on something that is really addressed in the bill. Subsection 2.1 is pretty explicit that way.

The other thing I wanted to point out concerns Mr. Winseck's idea of setting tiers for this. We are not reinventing the wheel. The CRTC already does this for broadcasting distributors in Canada. If you are a broadcasting distributor and you only have 20,000 subscribers, you have different regulatory obligations than if you are Bell or Rogers. I wanted to jump in and say that there is precedent for this. What Mr. Winseck is putting forward already exists in the broadcasting environment.

Senator Simons: Thank you. That is very helpful.

Senator Quinn: Thank you to all our witnesses. This has been very interesting. It underscores the importance of hearing from folks who have expertise in this area. I am not one of them, yet I will be asked to vote on this.

One of the themes that is clear to me is there need to be some modifications to the bill — not a complete overhaul, but there are some areas that need to have clarity so that the CRTC has greater direction from the law.

plateforme comme YouTube? Nous devons traiter ce problème en tant que problème économique plutôt que d'utiliser un moyen de traiter qui englobe une grande partie de l'expression protégée et de créer des problèmes liés à la libre expression.

La sénatrice Simons : Que pensez-vous de la suggestion de Monica Auer de se débarrasser complètement de l'article 4?

M. Krishnamurthy : Je pense que c'est un peu un problème en raison de la façon large dont les entreprises et les programmes en ligne ont été définis. Si nous voulons nous débarrasser de l'article 4 — et je pense qu'il y a beaucoup à dire à ce sujet — nous devons raffiner ces définitions. Nous devons élaborer d'autres types de principes restrictifs pour dire qu'un GIF, ou format d'échange graphique, sur mon site Web, qui est un contenu audiovisuel, n'est pas couvert par cette disposition. Nous devons avoir d'autres principes clairs et restrictifs pour déterminer à qui le projet de loi s'applique et à qui il ne s'applique pas.

La sénatrice Simons : Elle soutiendrait que l'article 2 fait justement cela.

M. Taylor : Je pense que c'est un changement qui a été apporté entre le projet de loi C-10 et le projet de loi C-11. Je pense que le projet de loi C-11 est plus clair en ce qui concerne l'exclusion du contenu téléchargé par les amateurs. Je pense que nous passons beaucoup de temps sur quelque chose qui est vraiment abordé dans le projet de loi. Le paragraphe 2.1 est assez clair à cet égard.

L'autre chose que je voulais souligner concerne l'idée de M. Winseck d'établir des paliers. Nous ne réinventons pas la roue. Le CRTC le fait déjà pour les distributeurs de radiodiffusion au Canada. Si vous êtes un distributeur de radiodiffusion et que vous n'avez que 20 000 abonnés, vous n'avez pas les mêmes obligations réglementaires que si vous êtes Bell ou Rogers. Je voulais intervenir et dire qu'il y a un précédent pour cela. Ce que M. Winseck propose existe déjà dans le domaine de la radiodiffusion.

La sénatrice Simons : Merci. C'est très utile.

Le sénateur Quinn : Merci à tous nos témoins. La séance a été très intéressante. Cela souligne l'importance d'entendre des gens qui ont une expertise dans ce domaine. Je ne suis pas l'un d'entre eux, et pourtant, on me demandera de voter sur cette question.

L'un des thèmes qui ressortent clairement pour moi est la nécessité d'apporter certaines modifications au projet de loi — ne pas procéder à une refonte complète —, mais certains domaines doivent être clarifiés afin que le CRTC soit mieux guidé par la loi.

We have heard a lot of concern from various witnesses about the powers of the CRTC. A few panels ago, I mused about whether there was a methodology that would allow the CRTC to create regulations but, before they are enacted, they come back to committees of the House and the Senate for 30 days so they can be reviewed and have witnesses come to talk about those changes so there is some certainty that those changes are bona fide and correct and make sense. I'm just wondering what your views might be on that kind of an approach. That question is addressed to all of the witnesses.

Mr. Krishnamurthy: I'm not an expert on the administrative law challenges that might pose. My initial reaction is that it is a good idea insofar as I guess I'm in favour of regulatory agencies like the CRTC having as much transparency in their processes as possible, and it seems like a parliamentary committee or a Senate committee is a great place to talk about those things. Of course, we have a model of an independent regulator in Canada. The CRTC is supposed to be independent of politics to some extent. These are great places to study things. I think it is an idea worth exploring.

Mr. Winseck: I would be hesitant about this idea of the CRTC coming back to some parliamentary or Senate committee to run something by them. I think what we need is bright-letter law. I think that's what it is called. I'm not a lawyer. The language of the text needs to be very clear. I think Ms. Auer has been clear on this point, and I defer to her judgment on this.

So there needs to be more clarity on the specification of the law, and I think Professor Krishnamurthy is making the same point. I think certain definitions at the start are ham-fisted. This idea of forcing this range of human expression in a broadcast program really sticks in my gullet. Historically, broadcasting has been a small carve-out of a much larger concept of communication at a distance by electrical means. That's the master concept. It's a grand concept. Broadcasting has been selectively excised from that beginning in the 1930s and then treated to special rules because of its special characteristics, some of which Professor Krishnamurthy outlined at the beginning. What we are seeing with Bill C-11 turns things on its head. It is the tail wagging the dog.

I think this is a big problem that ends up sweeping way too much into the bill's potential reach and that of the CRTC. It is driving us into these acrimonious debates between those arguing on behalf of free speech and those arguing on behalf of a strong national culture. Again, I'm not a lawyer, but I think it would be susceptible to legal and constitutional challenges. The idea that what we say, how we express ourselves and how we act online can somehow be shoehorned into the notion of a broadcasting program, I think is just — this has got to go, in my view.

Nous avons entendu beaucoup de préoccupations de divers témoins au sujet des pouvoirs du CRTC. Quand des témoins ont comparu, il y a de cela quelques séances, je me suis demandé s'il n'y avait pas une méthode qui permettrait au CRTC de créer des règlements, mais, avant qu'ils ne soient promulgués, de les renvoyer aux comités de la Chambre et du Sénat pendant 30 jours pour qu'ils puissent être examinés et que des témoins viennent parler de ces changements afin qu'il y ait une certaine certitude que ces changements sont de bonne foi, exacts et logiques. Je me demande simplement ce que vous pensez de ce genre d'approche. Cette question s'adresse à tous les témoins.

M. Krishnamurthy : Je ne suis pas un expert des contestations en droit administratif que cela pourrait poser. Spontanément, je crois que c'est une bonne idée dans la mesure où je suis favorable à ce que les organismes de réglementation comme le CRTC aient le plus de transparence possible dans leur processus; il semble qu'un comité parlementaire ou un comité du Sénat soit un endroit idéal pour parler de ces choses. Bien sûr, nous avons un modèle d'organisme de réglementation indépendant au Canada. Le CRTC est censé être indépendant de la politique dans une certaine mesure. Ce sont d'excellents endroits où étudier les choses. Je pense que c'est une idée qui mérite d'être explorée.

M. Winseck : J'hésiterais à l'idée que le CRTC revienne devant un comité parlementaire ou sénatorial pour lui soumettre quelque chose. Je pense que ce dont nous avons besoin, c'est d'une loi claire et nette. Je ne suis pas avocat. La formulation du texte doit être claire et nette. Je pense que Mme Auer a été claire sur ce point, et je m'en remets à son jugement à ce sujet.

Il faut donc que la spécificité de la loi soit plus claire, et je pense que M. Krishnamurthy a fait la même remarque. Je pense qu'au départ, certaines définitions sont maladroitement. L'idée de faire entrer de force toute une gamme d'expressions humaines dans une émission de radiodiffusion me reste vraiment en travers de la gorge. Historiquement, la radiodiffusion n'a été qu'une petite partie d'un concept beaucoup plus large de communication à distance par des moyens électriques. C'est le concept principal. C'est un concept grandiose. La radiodiffusion a été séparée de ce concept de façon sélective à partir des années 1930, puis soumise à des règles spéciales en raison de ses caractéristiques particulières, dont certaines ont été décrites par M. Krishnamurthy au début. Ce que nous voyons avec le projet de loi C-11 renverse les priorités. C'est le monde à l'envers.

Je pense que c'est un gros problème qui finit par faire en sorte que le projet de loi et le CRTC ratissent trop large. Il nous entraîne dans ces débats acrimonieux entre ceux qui défendent la liberté d'expression et ceux qui défendent une culture nationale forte. Encore une fois, je ne suis pas avocat, mais je pense que la loi serait susceptible de faire l'objet de contestations juridiques et constitutionnelles. L'idée que ce que nous disons, la façon dont nous nous exprimons et la façon dont nous agissons en ligne puissent en quelque sorte être intégrées dans la notion

Mr. Taylor: I don't necessarily see this as all being shoehorned into broadcasting, but I get Professor Winseck's point of the tail wagging the dog. It is perhaps putting too much significance on the broadcasting sector. I have tried to emphasize broadcasting is by no means dead, but it is absolutely in decline. The emphasis should be on the online model.

Will there be challenges to this in the future? Of course there will be. I don't see any way around that —

The Chair: Thank you, Professor Taylor. I'm the bearer of the bad news, trying to keep track of the clock here.

Senator Klyne: I have a couple of quick questions for Mr. Taylor and Mr. Winseck.

We heard references to the Canadian media economy's admirable growth. We also heard that distribution is on the decline. Regarding Canadian broadcasting, we heard that rebroadcasting is a sizable percentage of programming that originates outside of Canada. Those could be counterintuitive, but maybe there are three different buckets that are being referred to.

Canadian broadcasters typically reach their CanCon quotas by including domestic sports and news broadcasts. Those are not options available to foreign entities. Also, the current system relies on a few conditions that must be met to be considered Canadian. How does this landscape and the trends change with this legislation and the definition of "Canadian"? And do film and media tax credits influence Netflix, particularly filming here, and if something disrupts that, will they look for other local scenes to shoot?

Mr. Taylor: If I can address the first one, I believe you asked if trends change under this. I don't see that right now. As far as your point, senator, about the rebroadcasting of American films or television shows, no, I do not see that changing under this. I don't see any incentive, necessarily. That's why I emphasized my points of if we are sending things off to the CRTC, I think this is a real area where it's going to take some reimagination. If we do it right, this could revitalize the sector, because it is in decline because people can get these shows anywhere. It served us well for decades as far as an industrial and economic model. It never added much to Canadian culture whatsoever. So do I see this changing under this bill? My short answer is no.

d'émission de radiodiffusion, je pense que c'est tout simplement... cela doit disparaître, à mon avis.

M. Taylor : Je ne pense pas nécessairement que tout cela soit intégré de force à la radiodiffusion, mais je comprends l'argument de M. Winseck concernant le monde à l'envers. C'est peut-être accorder trop d'importance au secteur de la radiodiffusion. J'ai essayé de souligner que la radiodiffusion n'est en aucun cas morte, mais qu'elle est assurément en déclin. L'accent devrait être placé sur le modèle en ligne.

Y aura-t-il des défis à relever à l'avenir? Bien sûr qu'il y en aura. Je ne vois aucun moyen d'y échapper...

Le président : Merci, monsieur Taylor. Je suis porteur de mauvaises nouvelles, j'essaie de tenir compte du temps.

Le sénateur Klyne : J'ai quelques questions rapides à poser à M. Taylor et à M. Winseck.

Nous avons entendu parler de l'excellente croissance économique du secteur des médias canadiens. Nous avons également entendu dire que le secteur de la distribution est en déclin. Pour ce qui est de la radiodiffusion canadienne, nous avons entendu dire que la rediffusion représente un pourcentage important des programmes provenant de l'extérieur du Canada. Ceux-ci pourraient être contre-intuitifs, mais il est peut-être question de trois différents groupes.

Les diffuseurs canadiens atteignent habituellement leurs quotas de contenu canadien en incluant des émissions nationales de sports et de nouvelles. Ce ne sont pas des options qui s'offrent aux entités étrangères. De plus, le système actuel repose sur quelques conditions qui doivent être remplies pour que le contenu soit considéré comme canadien. Comment cette loi et la définition de « contenu canadien » changent-elles ce paysage et les tendances? Et les crédits d'impôt pour la production cinématographique et pour les médias ont-ils une incidence sur Netflix, en particulier pour les tournages faits ici, et si quelque chose empêche ça, cherchera-t-on à tourner sur d'autres scènes locales?

M. Taylor : Si je peux répondre à la première question, je crois que vous avez demandé si les tendances changent avec ce projet de loi. Je ne le constate pas à l'heure actuelle. En ce qui concerne ce que vous avez dit, monsieur le sénateur, au sujet de la rediffusion de films ou d'émissions de télévision américains, non, je ne constate aucun changement en raison de ce projet de loi. Je ne vois pas nécessairement de mesures incitatives. C'est pourquoi j'ai insisté pour dire que, si nous laissons le soin au CRTC de prendre certaines décisions, c'est un secteur où il faudra vraiment se réinventer. Si nous faisons bien les choses, cela pourrait revitaliser le secteur qui est en déclin parce que les gens peuvent trouver ces émissions n'importe où. Ce modèle

Mr. Winseck: To my mind, the key thing this bill should be doing with respect to Canadian cultural policy is getting access to money as in investment in Canadian television and film productions here in Canada; distribution — that is, access — through a fair carriage regime to both traditional BDUs and the new online content aggregators and distributors; and rights. We should loosen our ties to trying to specify what is and what isn't CanCon. I have been an academic now for close to 30 years. I started out when the debates over this concept were acrimonious, and they continue to be acrimonious today, and I see no way out of that. Let's put that aside and focus on money, distribution and rights.

Netflix basically comes around. Whenever a jurisdiction, whether it is Australia or the European Union or anywhere else, puts in place new rules, Netflix swings into action and they suck it up. This is their thing.

In 2014, they told the CRTC chair to, basically, “bugger off.” Those days are over, and that's a good thing, in my view.

The Chair: Colleagues, unfortunately, we are out of time, and I have a couple of our colleagues still in the queue. On behalf of the committee, I would like to thank Professor Krishnamurthy, Professor Winseck and Professor Taylor for your participation and insight. We very much appreciate it.

[*Translation*]

For our second panel, we are pleased to welcome from Union des artistes, Sophie Prigent, President, and Christine Fortin, Deputy Director of Labour Relations. They are both joining us by video conference.

From the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions, we have Marie-Julie Desrochers, Executive Director.

[*English*]

From the International Alliance of Theatrical Stage Employees, John Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs.

Welcome.

[*Translation*]

You will each have five minutes for your opening remarks. We will then move into questions and answers. Starting us off will be Sophie Prigent. The floor is yours, Ms. Prigent.

industriel et économique nous a bien servis durant des décennies. Ça n'a jamais apporté grand-chose à la culture canadienne, quelle qu'elle soit. Donc, est-ce que je vois des changements dans le cadre de ce projet de loi? La réponse courte est non.

M. Winseck : À mon avis, la principale chose que ce projet de loi devrait permettre en ce qui concerne les politiques culturelles canadiennes est d'obtenir de l'argent à investir dans les productions télévisuelles et cinématographiques canadiennes d'ici; la distribution — c'est-à-dire l'accès — au moyen d'un régime équitable de distribution aux entreprises traditionnelles de radiodiffusion et aux nouveaux agrégateurs et distributeurs de contenu en ligne; et des droits. Nous devons être plus souples et tenter de déterminer ce qui est ou non du contenu canadien. J'évolue dans le milieu universitaire depuis près de 30 ans. J'ai commencé lorsque les débats autour de ce concept étaient acrimonieux, et ils le sont toujours aujourd'hui, et je ne vois pas d'issue. Laissons cette question de côté et concentrons-nous sur l'argent, la distribution et les droits.

Netflix s'adapte, essentiellement. Chaque fois qu'un territoire, qu'il s'agisse de l'Australie, de l'Union européenne ou d'un autre endroit, met en place de nouvelles règles, Netflix passe à l'action, et s'y adapte. C'est son truc.

En 2014, l'entreprise a envoyé paître le président du CRTC. Cette époque est révolue, et c'est une bonne chose, à mon avis.

Le président : Chers collègues, malheureusement, notre temps est écoulé, et certains de nos collègues sont toujours en attente. Au nom du comité, j'aimerais remercier MM. Krishnamurthy, Winseck et Taylor de leur participation et de leur point de vue. Nous en sommes très reconnaissants.

[*Français*]

Pour notre deuxième panel, nous accueillons par vidéoconférence, de l'Union des artistes, Sophie Prigent, présidente, et Christine Fortin, directrice adjointe des relations du travail.

Nous recevons également, de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, Marie-Julie Desrochers, directrice générale.

[*Traduction*]

Nous accueillons John Lewis, vice-président international et directeur des affaires canadiennes de l'Alliance internationale des employés de scène.

Bienvenue.

[*Français*]

Vous avez chacun cinq minutes pour vos présentations. Nous passerons ensuite à la période des questions et des réponses. Madame Prigent, vous avez la parole.

Sophie Prigent, President, Union des artistes: Thank you and good morning. My name is Sophie Prigent, and I have been the President of the Union des artistes, or UDA, since 2013. The UDA is the voice of more than 13,000 artists, ranging from dancers, opera singers and pop singers to actors, hosts, comedians and circus performers. We represent entertainers who work in French in Quebec and elsewhere in Canada, as well as all artists in Canada working in a language other than English. Thank you for inviting me to appear today. Ours is a very important voice. Without artists and creators, there is no culture.

Bill C-11 deals with broadcasting and is hugely important for artists. It is high time that Canada's broadcasting rules apply to the web giants. Encouraging online broadcasting undertakings to support the creation of original Canadian content is paramount. Another piece of legislation is, however, just as important for artists, the Status of the Artist Act, or SAA.

This federal statute and the fact that it applies to all Canadian and foreign undertakings is imperative. Why? Because it sets out minimum conditions of engagement for the provision of artists' services. Unfortunately, the proposed amendment to section 31.1 introduced this summer seeks to exempt online undertakings from the SAA. That is totally senseless from our standpoint because it negates the scope of the act. It would mean that any online undertaking that produces or broadcasts programs over the internet could be exempt from the act.

The bill's definition of an online undertaking is too broad: "an undertaking for the transmission or retransmission of programs over the internet for reception by the public by means of broadcasting receiving apparatus."

I'll give you some examples, starting with Canadian broadcasters: the Canadian Broadcasting Corporation, or CBC, TVA and TFO. Those broadcasting undertakings already have CRTC licences and are currently subject to the SAA. The UDA has collective agreements with all three of those undertakings to ensure minimum conditions of engagement for artists.

The addition of subsection 3 to section 6 of the SAA, "does not apply to online undertakings," exempts Canadian broadcasting undertakings such as CBC, TVA and TFO from the SAA. CBC is a Crown corporation that satisfies the definition in Bill C-11 of an online undertaking; after all, more and more, the public broadcaster produces and broadcasts podcasts and other online works. If, in the near future, CBC were to produce and broadcast those works only online, the artists working there would not be entitled to minimum conditions of engagement and would lose their benefits flowing from the collective agreements we fought so hard for. Closing this loophole is imperative so that Canadian broadcasting undertakings continue to be subject to the SAA.

Sophie Prigent, présidente, Union des artistes : Bonjour et merci. Je m'appelle Sophie Prigent et je suis la présidente de l'Union des artistes (UDA) depuis 2013. L'UDA représente plus de 13 000 artistes : des danseurs, chanteurs lyriques et populaires, des acteurs, des animateurs et des humoristes, des artistes circassiens, et j'en passe. On représente les artistes professionnels œuvrant en français au Québec et ailleurs au Canada, ainsi que tous les artistes œuvrant dans une autre langue que l'anglais au Canada. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui. C'est très important. Sans artistes et créateurs, il n'y a pas de culture.

Le projet de loi C-11 sur la radiodiffusion est extrêmement important pour les artistes. Il est plus que temps que les géants du Web soient assujettis aux règles canadiennes de radiodiffusion. Il est important d'inciter les entreprises de diffusion en ligne à appuyer la production de contenus originaux canadiens. Cependant, une autre loi est tout aussi importante pour les artistes : la Loi sur le statut de l'artiste (LSA).

En effet, cette loi fédérale ainsi que son applicabilité à toute entreprise canadienne ou étrangère est primordiale, car elle permet d'offrir des conditions de travail minimales aux artistes. Malheureusement, l'introduction d'un nouvel amendement au paragraphe 31.1 cet été a pour objet de soustraire les entreprises en ligne à l'application de la Loi sur le statut de l'artiste. Cette situation est totalement incohérente pour nous, car elle annule la portée de cette loi. Cela voudrait dire que toute entreprise en ligne qui produit et diffuse des émissions sur Internet pourrait se soustraire à la loi.

Il faut comprendre que la loi a une définition trop large de ce qu'est une entreprise en ligne : « Entreprise de transmission ou de retransmission d'émissions par Internet destinées à être reçues par le public à l'aide d'un récepteur. »

Je vais vous donner des exemples, en commençant avec les radiodiffuseurs canadiens : la Société Radio-Canada, TVA et TFO. Ces entreprises de radiodiffusion détiennent déjà une licence du CRTC et sont actuellement visées par la LSA. L'UDA a donc des ententes collectives avec ces trois entreprises pour garantir des conditions minimales de travail aux artistes.

En ajoutant le fameux paragraphe 3 à l'article 6 de la LSA fédérale, « [...] ne s'applique pas aux entreprises en ligne [...] », cela permet aux entreprises de radiodiffusion canadiennes telles que SRC, TVA et TFO de se soustraire de la LSA fédérale. Or, Radio-Canada est une société d'État, qui se qualifie à l'heure actuelle d'entreprise en ligne au sens du projet de loi C-11 : elle produit de plus en plus de baladodiffusions ou toutes autres œuvres en ligne, et les diffuse. Si, dans un futur rapproché, SRC produisait et diffusait ces œuvres uniquement en ligne, les artistes qui y travaillent n'auraient pas droit aux normes minimales de conditions de travail et perdraient tous leurs avantages découlant de nos conventions collectives si durement gagnées. Il est donc impératif de colmater la brèche afin que nos

Now let's turn to digital platforms, Crave, Amazon, Netflix and so many others. Are those undertakings coming to Canada, or are they already here? They, themselves, produce and broadcast their content on their platforms using the services of Canadian artists. Under the new amendment, those undertakings would not have to ensure minimum conditions of engagement for artists.

If the SAA did not apply to those platforms, every artist association in Quebec and elsewhere would have to try to make the web giants comply with provincial SAA legislation, and that wouldn't come easily. Inevitably, a lengthy constitutional debate would ensue because the platforms would argue — and rightfully so, for that matter — that they are federal undertakings subject to Bill C-11. In that situation, who would be the biggest loser? The artists we represent, artists who would not be entitled to minimum conditions of engagement on either end.

In conclusion, if the amendment is not withdrawn, it will inevitably have fatal consequences for artists. As we know, the broadcasting of content exclusively online is already happening. Accordingly, the amendment to section 31.1 set out in Bill C-11 must be withdrawn for the sake of artists and their future. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Prigent. We will now hear from Marie-Julie Desrochers.

Marie-Julie Desrochers, Executive Director, Coalition for the Diversity of Cultural Expressions: Mr. Chair, honourable senators, good morning and thank you for giving the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions this opportunity to share our views on a piece of legislation that is vital to the future of Canadian cultural sovereignty, Bill C-11.

My name is Marie-Julie Desrochers, and I am the Executive Director of the coalition, which brings together 49 organizations representing more than 360,000 creators and professionals and over 2,900 businesses in the book, film, television, new media, music, performing arts and visual arts sectors across the country, in both the English-language and French-language markets.

For more than two decades, our members have come together to protect and promote the diversity of cultural expressions. We regularly participate in UNESCO meetings in support of the objectives set out in the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, which Canada was the first to ratify, as I'm sure you know.

entreprises de radiodiffusion canadiennes puissent continuer à être soumises à la LSA fédérale.

La situation des plateformes numériques — Crave, Amazon, Netflix, et j'en passe — est que ces entreprises viennent ou sont déjà au Canada; elles produisent et diffusent elles-mêmes leurs contenus sur leurs plateformes en retenant les services d'artistes canadiens. En vertu du nouvel amendement, ces entreprises n'offriraient aucune protection des conditions de travail pour les artistes.

En conséquence, si la LSA ne peut pas s'appliquer sur ces plateformes, c'est donc dire que toutes les associations d'artistes du Québec et d'ailleurs devront tenter de soumettre ces géants du Web à la LSA provinciale, ce qui n'est pas gagné d'avance. S'ensuivra inévitablement un long débat constitutionnel, puisque les plateformes prétendront — avec raison, d'ailleurs — qu'elles sont des entreprises fédérales soumises au projet de loi C-11. Dans ce contexte, qui perdra le plus? Ce seront nos artistes, qui n'auront, ni d'un côté ni de l'autre, des conditions minimales de travail.

En conclusion, si cet amendement n'est pas retiré, il entraînera inévitablement des conséquences fatales pour les artistes. Nous savons que la diffusion uniquement sur Internet est déjà une réalité. Par conséquent, l'amendement de l'article 31.1 du projet de loi C-11 doit être retiré pour le bien et l'avenir des artistes. Merci.

Le président : Merci beaucoup, madame Prigent. Marie-Julie Desrochers, vous avez la parole.

Marie-Julie Desrochers, directrice générale, Coalition pour la diversité des expressions culturelles : Monsieur le président, honorables sénateurs et sénatrices, bonjour et merci d'offrir à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles cette occasion de présenter notre position à l'égard du projet de loi C-11, qui est essentiel pour l'avenir de la souveraineté culturelle canadienne.

Mon nom est Marie-Julie Desrochers et je suis la directrice générale de la coalition, qui rassemble 49 organisations représentant ensemble plus de 360 000 créateurs, créatrices et professionnels, et plus de 2 900 entreprises des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, des nouveaux médias, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels, partout au pays, dans les deux langues officielles.

Depuis plus de 20 ans, nos membres s'unissent pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Nous participons régulièrement, entre autres, à des assemblées de l'UNESCO afin de soutenir les objectifs de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, que le Canada a d'ailleurs été le premier à ratifier, comme vous le savez assurément.

At the end of September, as the general secretary for the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity, I had the opportunity to take part in MONDIACULT, UNESCO's world conference on cultural policies and sustainable development. It was the first such gathering in 40 years. At the event, 150 states adopted a final declaration calling for, and I quote:

substantial regulation of the digital sector, notably of the major platforms, for the benefit of online cultural diversity, artists' intellectual property rights and fair access to content for all.

Yes, all over the world, states are trying to protect and promote the diversity of their cultural expressions in a universe dominated by an oligopoly of companies with unmatched access to consumers and citizens, companies that operate without regard for the cultural policies or regulatory frameworks in place. The steps Canada is taking in the form of Bill C-11 could not be more legitimate.

With a few amendments we wish to propose, this long-awaited and necessary bill will benefit Canadians. It will promote freedom of expression among members of the public and creators, contrary to what some have argued. It will give consumers more choice and better access to a diversity of content, while supporting the independent structure of our industry.

The Broadcasting Act is at the heart of our cultural sovereignty, but as we all know, its effects have been waning over the past 20 years. Canada has been slow to adapt its regulatory framework, supposedly so as not to undermine the innovation of disruptive companies — companies that gradually inserted themselves in our lives and now dominate them. It may not be too late to do something about it, but action must be taken immediately. To modernize legislation whose objectives are still relevant but whose impact is less and less tangible does not mean we are looking backwards or indulging in nostalgia — quite the opposite.

The coalition has four recommendations that are universally supported throughout Canada's cultural sector, recommendations that would allay some of the fears people have often expressed regarding Bill C-11. First, to bring balance back to our ecosystem, the government must ensure that Bill C-11 is as technology-neutral as possible. That way, all businesses carrying out broadcasting activities, regardless of their business model, would be subject to the bill. The objectives laid out in the bill should be the same for all services. It would then be the CRTC's responsibility to determine which services and which activities have a significant enough impact on our ecosystem to be regulated. That is laid out in the bill. The CRTC could finally

À la fin du mois de septembre, à titre de secrétaire générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, j'ai eu l'occasion de participer activement à MONDIACULT, une conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable. Un tel rassemblement n'avait pas eu lieu depuis 40 ans. À cette occasion, 150 États ont signé une déclaration finale qui appelle, et je cite :

[...] à une régulation substantielle du secteur numérique, en particulier des grandes plateformes, au bénéfice de la diversité culturelle en ligne, de la propriété intellectuelle des artistes et d'un accès équitable pour tous aux contenus.

Oui, partout dans le monde, les États cherchent à protéger et promouvoir la diversité de leurs expressions culturelles dans un univers dominé par un oligopole d'entreprises qui détient un accès inégalable vers les consommateurs et citoyens et qui opère sans tenir compte des politiques culturelles et cadres réglementaires en place. La démarche entreprise par le Canada dans le cadre du projet de loi C-11 ne saurait être plus légitime.

Sous réserve des quelques modifications que nous proposons, ce projet de loi, attendu et nécessaire, sera bénéfique pour les Canadiens et les Canadiennes. Il favorisera la liberté d'expression des citoyens et des créateurs, contrairement à ce qu'on peut souvent entendre. Il augmentera le choix des consommateurs et leur accès à une diversité de contenus, et il soutiendra notre structure industrielle indépendante.

La Loi sur la radiodiffusion est au cœur de notre souveraineté culturelle, mais nous savons tous que ses effets s'étiolent depuis 20 ans. Sous prétexte de ne pas vouloir brimer l'innovation d'entreprises disruptives qui se sont imposées graduellement dans nos vies pour aujourd'hui y occuper une place dominante, nous avons tardé à adapter notre cadre réglementaire. S'il n'est pas trop tard pour remédier à la situation, il est urgent d'agir. Moderniser une loi dont les objectifs sont toujours valables, mais dont les effets sont de moins en moins tangibles n'a rien de passéiste ou de nostalgique, au contraire.

À la coalition, nous portons quatre demandes qui font consensus dans l'ensemble du milieu culturel canadien et qui permettraient d'apaiser certaines des craintes souvent entendues à l'égard du projet de loi C-11. D'abord, pour réinstaurer l'équilibre dans notre écosystème, le projet de loi doit être le plus neutre possible sur le plan technologique. Ainsi, toutes les entreprises exerçant des activités de radiodiffusion, peu importe leur modèle d'affaires, doivent être sous sa portée. Les objectifs qui y sont énoncés doivent être équivalents pour tous les services. C'est au CRTC qu'il reviendra ensuite de déterminer quels services et quelles activités ont un impact suffisant dans notre écosystème pour être régulés — ça, c'est écrit dans le

collect evidence and data to help it determine what that regulation should look like.

The CRTC has always taken into account the specific nature and reality of each of the services it regulates. That would not change. In practical terms, we are recommending that foreign online undertakings not be held to a lower standard than Canadian broadcasting undertakings, as set out in proposed paragraph 3(1)(f). This is a well-thought-out consensus-based proposal that would avoid that pitfall, while taking into account the realities of the marketplace.

Similarly, we are recommending that the provisions pertaining to social media remain as they are. They do not apply to users, and the CRTC will not be regulating activities that do not have a significant impact. Nevertheless, limiting the scope of the bill poses a number of risks, especially when it comes to access to data and fairness across the ecosystem.

Our next recommendations concern the CRTC, which tends to draw criticism from all sides. Ensuring that Canadians continue to have confidence in the CRTC is essential, and we believe the return of two key mechanisms would help tremendously.

The first thing that must be preserved is the ability to hold public hearings during regulatory processes that have an impact on the funding and marketing of Canadian content. The second thing that must be preserved is the ability to appeal to the Governor-in-Council, which makes it possible to challenge decisions relating to those same elements; the party challenging the decision would have to show that it contravened the objectives of the act.

Given the magnitude of the task before the CRTC in the years to come, it is more essential than ever to preserve an appropriate forum for consideration and debate before decisions are made, as well as a mechanism to challenge those decisions when necessary. I would be happy to answer any questions you have. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

[English]

Mr. Lewis, you have the floor.

John Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs, International Alliance of Theatrical Stage Employees: Thank you for the opportunity to appear. I'm here on behalf of the IATSE, which is the largest union in the entertainment industry representing 34,000 workers in Canada.

projet de loi — et sur la base des données probantes qu'il pourra enfin récolter, le CRTC doit déterminer comment cette réglementation doit s'articuler, le cas échéant.

Le CRTC a toujours tenu compte de la nature et de la réalité propres à chacun des services qu'il régule. Cela ne changera pas. Concrètement, nous demandons donc que l'alinéa 3(1)f n'établisse pas un standard moins important pour les entreprises en ligne étrangères que pour les entreprises de radiodiffusion canadiennes. Nous présentons une proposition longuement réfléchie et consensuelle qui permet d'éviter cet écueil tout en tenant compte des réalités du marché.

De même, nous demandons que les articles concernant les médias sociaux demeurent inchangés. Les usagers ne sont pas visés et le CRTC ne régulera pas des activités dont l'impact n'est pas significatif. Toutefois, restreindre la portée de la loi comporte plusieurs risques, notamment en matière d'accès aux données et en matière d'équité dans l'écosystème.

Ensuite, nos demandes portent sur le CRTC, souvent la cible de critiques venant de tous les côtés. Maintenir un lien de confiance entre les Canadiens et le conseil est essentiel. Nous sommes convaincus que le rétablissement de deux mécanismes clés peut y contribuer de façon importante.

D'abord, il faut maintenir la possibilité de tenir des audiences publiques lors de processus réglementaires ayant un impact sur le financement et la mise en valeur des contenus canadiens. Ensuite, il faut conserver l'appel au gouverneur en conseil, qui permet la contestation de décisions touchant à ces mêmes éléments, à condition de démontrer que ces dernières contreviennent aux objectifs de la loi.

Face à l'ampleur des travaux qui attendent le CRTC dans les prochaines années, le maintien d'un espace de réflexion et de débat adéquat en amont des décisions et celui d'un mécanisme permettant de contester ces dernières lorsque nécessaire paraissent plus essentiels que jamais. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Lewis, vous avez la parole.

John Lewis, vice-président international et directeur des affaires canadiennes, Alliance internationale des employés de scène : Merci de m'avoir donné l'occasion de me présenter devant vous. Je suis ici au nom de l'Alliance internationale des employés de scène, ou l'IATSE, le plus grand syndicat de l'industrie du divertissement qui représente 34 000 travailleurs au Canada.

We support the federal government's efforts to modernize the Broadcasting Act through Bill C-11. To the extent that Bill C-11 aims to create a flexible framework that will enable the CRTC to recognize the different ways that individual online services contribute, tailor conditions of service applied to online undertakings and modernize the definition of Canadian content, we believe that is the right approach. Flexibility is needed in an industry that is constantly changing as new delivery platforms are being introduced.

The industry is growing, but we are in competition with production centres around the world. We need to ensure Canada remains a viable destination for investment, supporting all Canadian creative workers who are increasingly becoming leaders in technological innovation and creative excellence.

There is much to support in Bill C-11. We agree that all players in the industry, including foreign streamers, should contribute to the domestic industry. In our view, a vibrant film industry requires both a strong foreign sector and a strong domestic sector.

We do get concerned when we hear that Bill C-11 must level the playing field and address free riders by ensuring that foreign studios and streamers contribute fairly to domestic producers. The fact is international streaming companies and major studios already do support the Canadian industry. Global studios are now the second-largest source of financing for Canadian-owned content production, with foreign presales and advances accounting for 15% of total financing. By comparison, the Canada Media Fund accounts for 9%, and Telefilm for 2%.

Financing isn't the only contribution these entities bring to Canada. Minister Rodriguez referenced creating good middle-class jobs as an objective of Bill C-11. Global studios are now the largest employers of Canadians working in film production. This employment boom on big-budget global productions has also meant that Canadians will be able to stay in Canada, learn and work with the latest technology and that Canada's highly skilled crews are now recognized as world-class film technicians.

While we support global entities contributing meaningfully to Canadian products and stories, to subject them to the same CanCon broadcast standards as domestic entities is unreasonable. Canadian broadcasters typically reach their CanCon quotas by including domestic sports and news broadcasts. That option is not available to foreign entities. Further, Disney+, for example,

Nous appuyons les efforts du gouvernement fédéral visant à moderniser la Loi sur la radiodiffusion par le projet de loi C-11. Dans la mesure où le projet de loi C-11 vise à créer un cadre flexible qui permettra au CRTC de reconnaître les différentes façons dont les services personnels en ligne s'avèrent utiles, d'adapter les conditions de service appliquées aux entreprises en ligne et de moderniser la définition du contenu canadien, nous croyons que c'est la bonne approche. Il faut de la flexibilité dans une industrie qui change constamment à mesure que de nouvelles plateformes de diffusion sont lancées.

L'industrie est en croissance, mais nous sommes en concurrence avec des centres de production aux quatre coins du monde. Nous devons nous assurer que le Canada demeure une destination viable pour les investisseurs soutenant tous les travailleurs créatifs canadiens qui deviennent de plus en plus des chefs de file en matière d'innovation technologique et d'excellence créative.

Il faut appuyer de nombreux éléments du projet de loi C-11. Nous convenons que tous les acteurs de l'industrie, y compris les services étrangers de diffusion en continu, devraient contribuer à l'industrie nationale. À notre avis, une industrie cinématographique dynamique a besoin à la fois d'un solide secteur étranger et d'un solide secteur national.

Nous nous inquiétons lorsque nous entendons dire que le projet de loi C-11 doit uniformiser les règles du jeu et intercepter les profiteurs en garantissant que les studios et les diffuseurs étrangers contribuent équitablement aux productions nationales. Le fait est que les entreprises internationales de diffusion et les grands studios soutiennent déjà l'industrie canadienne. Les studios mondiaux sont maintenant la deuxième source en importance de financement pour la production de contenu canadien, et les préventes et avances étrangères représentent 15 % du financement total. En comparaison, le Fonds des médias du Canada représente 9 %, et Téléfilm, 2 %.

Le financement n'est pas la seule contribution que ces entités apportent au Canada. Le ministre Rodriguez a mentionné que la création de bons emplois pour la classe moyenne était un objectif du projet de loi C-11. Les studios mondiaux sont maintenant les plus grands employeurs de Canadiens travaillant dans la production cinématographique. Cette explosion d'emplois dans les productions mondiales à gros budget signifie également que les Canadiens ont pu rester au Canada, apprendre et travailler avec les nouvelles technologies et que les équipes hautement qualifiées du Canada sont maintenant reconnues comme des techniciens cinématographiques de renommée mondiale.

Même si nous soutenons les entités mondiales qui contribuent de manière importante aux productions et histoires canadiennes, il est déraisonnable de les soumettre aux mêmes normes de diffusion liées au contenu canadien que celles qui s'appliquent aux entités nationales. Les diffuseurs canadiens atteignent généralement leurs quotas de contenu canadien en incluant des

shows only Disney productions. It's simply not possible for them to meet this bar within their business model under the current definition of Canadian content. Flexibility again has to be a guiding principle.

That brings us to our next concern, which is Canadian content. We wholeheartedly support the telling of Canadian stories, but that shouldn't be confused with CanCon. The current system wrongly relies on a few conditions that must first be met, such as IP — or intellectual property — ownership, and then adds a 10-point ranking system in which films must score at least 6 to be considered "Canadian."

You've all heard about the issues in relation to the "The Handmaid's Tale," but the problem becomes clearer when looking at "Jusqu'au déclin." This was Netflix's first original feature film in Canada. It's a Canadian storyline, created by Canadians and was filmed in Canada with Canadian crews. It's also a French-language story written by French Canadians and featuring Québécois actors. Netflix dubbed it into 31 different languages, and it has been watched by audiences around the world, with 95% of viewers located outside of Canada. It's a huge success story in promoting Canada to the world. Like "The Handmaid's Tale," it doesn't qualify as Canadian. The only thing not Canadian about this production is that Netflix funded it.

We need a fair system to determine which productions should be considered Canadian and to do that, two changes should be made.

First, the four conditions that are currently mandatory, such as IP ownership, should be considered but not determinative. You cannot find any country — although I was here for the previous panel and I am a little nervous when I say we couldn't find any country, because it sounds like there's a lot going on around the world — that uses IP ownership as a mandatory factor in determining the nationality of a production.

Next is the 10-point system. A Canadian director or screenwriter will get you two points each. The costume designer? Zero points. Head of makeup or hair? Also zero. These are creative positions that are recognized with awards such as Oscars, Emmys, BAFTAs and the Canadian Screen Awards, but Canadians working in these creative positions — and more — don't count.

émissions nationales de sports et de nouvelles. Cette option n'est pas offerte aux entités étrangères. De plus, Disney+, par exemple, ne diffuse que des productions Disney. Il leur est tout simplement impossible de respecter ces normes dans le cadre de leur modèle d'affaires et selon la définition actuelle du contenu canadien. La flexibilité doit être une fois de plus un principe directeur.

Cela nous amène à notre prochaine préoccupation, c'est-à-dire le contenu canadien. Nous appuyons de tout cœur le récit des histoires canadiennes, mais cela ne doit pas être confondu avec le contenu canadien. Le système actuel repose à tort sur quelques conditions qui doivent d'abord être remplies, comme la propriété intellectuelle, la propriété de l'entreprise, puis se fonde sur une échelle de 10 points pour classer les films, qui doivent obtenir au moins 6 points pour être considérés comme « canadiens ».

Nous avons tous entendu parler du problème de la série télévisée *La servante écarlate*, mais le problème est encore plus clair lorsque nous regardons *Jusqu'au déclin*. C'était le premier long métrage original de Netflix au Canada. C'est une histoire canadienne, créée par des Canadiens et tournée au Canada par une équipe canadienne. C'est aussi une histoire en français écrite par des Canadiens francophones qui met en vedette des acteurs québécois. Netflix a doublé le film en 31 langues différentes, et il a été visionné par des téléspectateurs du monde entier, dont 95 % sont situés à l'extérieur du Canada. C'est une réussite remarquable qui contribue au rayonnement du Canada dans le monde. Tout comme *La servante écarlate*, elle n'est pas considérée comme du contenu canadien. La seule chose qui ne rend pas canadienne cette production, c'est le fait que Netflix l'a financée.

Nous avons besoin d'un système équitable afin de déterminer quelles productions devraient être considérées comme canadiennes et, pour ce faire, il faut apporter deux changements.

Tout d'abord, les quatre conditions qui sont actuellement obligatoires, comme la propriété intellectuelle, devraient être prises en considération, mais ne devraient pas être déterminantes. Il n'y a pas un pays — bien que j'aie participé au groupe de témoins précédent et que ça me stresse un peu de dire que nous n'avons trouvé aucun pays, parce qu'il semble que beaucoup de choses se passent dans le monde — qui utilise la propriété intellectuelle comme facteur obligatoire pour déterminer la nationalité d'une production.

Ensuite vient le système en 10 points. Un réalisateur ou un scénariste canadien vous rapporteront deux points chacun. Le costumier? Aucun point. Le responsable du maquillage ou des coiffures? Aucun point non plus. Le travail de ces postes créatifs est récompensé par des prix comme les Oscar, les Emmy, les prix BAFTA et les prix Écrans canadiens, mais les Canadiens qui occupent ces postes créatifs — et plus encore — ne comptent pas.

The U.K. uses a much more expansive 35-point cultural test, and the Netherlands uses a 200-point system. These countries and many others demonstrate that a stronger, fairer system is possible.

Our members work on both domestic and foreign service productions, and we want to ensure a balance is struck whereby both sectors can succeed. We are confident that's the intention behind the bill, and the IATSE fully supports its passage, but we must ensure we have a system that best serves and promotes Canada, all its creative workers and its stories.

The Chair: Thank you, Mr. Lewis.

[Translation]

The Chair: I'd like to go first. My question is for the Union des artistes representatives. You expressed your support for Bill C-11, saying it was important to

encourage online broadcasting undertakings to support the creation of Canadian content while ensuring the protection of French and recognizing its special status as a minority language in North America.

You also said that it was up to the CRTC to introduce a regulatory framework for the promotion and discoverability of content. I have three questions for you. First, were you concerned that this new authority would go to the CRTC, given what some witnesses have described as an internal secret process that tends not to be transparent? Second, how long does it take the CRTC to go through the regulatory process? Third, how much time should the CRTC have to make regulations?

Ms. Prigent: I'll start with the first part of your question. In terms of the CRTC and its credibility, the focus is largely on digital media because there is nothing in place right now.

Given that fact and given that conventional television broadcasters are already subject to quotas and oversight, we used that as our basis because we felt it could easily transfer to digital media. Why not? Some sort of regulation or oversight could be put in place.

I'm not claiming that the CRTC is perfect, but we took into account the fact that there was nothing out there — in fact, the digital space is referred to as the Wild West. We felt it was important to put something in place, so why not apply the requirements for conventional television broadcasters to the digital space and, then, see what happens in the short or long term?

Le Royaume-Uni utilise un critère culturel de 35 points beaucoup plus large, et les Pays-Bas utilisent un système de 200 points. Ces pays et de nombreux autres montrent qu'un système plus solide et équitable est possible.

Nos membres travaillent pour des productions de service nationales et étrangères, et nous voulons nous assurer d'atteindre un équilibre afin que les deux secteurs puissent réussir. Nous sommes convaincus que c'est la visée du projet de loi C-11. L'IATSE soutient entièrement son adoption, mais nous devons nous assurer d'avoir un système qui sert et qui promeut au mieux le Canada, ses travailleurs créatifs et ses histoires.

Le président : Merci, monsieur Lewis.

[Français]

Le président : J'aimerais commencer. Ma question s'adresse à l'Union des artistes. Vous avez exprimé votre appui au projet de loi C-11, je vous cite :

[...] inciter les entreprises de diffusion en ligne à appuyer la production de contenu canadien tout en assurant la protection du français, lui reconnaissant le statut particulier de la langue minoritaire en Amérique du Nord.

Vous avez ajouté qu'« il appartiendra au CRTC d'imposer un cadre réglementaire en matière de mise en valeur de découvrabilité du contenu ». J'ai trois questions : étiez-vous préoccupée de laisser cette nouvelle autorité au CRTC, étant donné ce que certains témoins l'ont décrite comme un processus à huis clos au sein du CRTC qui manque souvent de transparence? Selon vous, quelle est la durée du processus de réglementation au CRTC? Ma troisième question : dans quel délai souhaitez-vous que le CRTC agisse?

Mme Prigent : Je vais me permettre de répondre à la première partie de la question. En ce qui concerne le CRTC et sa crédibilité, bien, écoutez, on part de lui en ce qui concerne les médias numériques puisqu'il n'y a rien pour le moment.

Alors, considérant cet état de fait, et considérant qu'à la télé traditionnelle, il y a déjà des mesures de quotas et de vérification, nous, on s'est appuyé là-dessus et on s'est dit que cela pourrait très bien se transmettre vers le numérique. Pourquoi pas? Il pourrait y avoir une forme de règlement ou de vérification.

Vous dire que le CRTC est parfait, non, je n'ai pas cette prétention, mais on trouvait qu'on parlait tellement de loin, en fait — parce que nous, on appelle cela le Far West, le numérique. Il nous semblait important qu'il y ait une mesure et comme cela existait déjà à la télé traditionnelle, pourquoi ne pas la faire migrer vers le numérique et voir son application à court ou à long terme après?

In our view, it was necessary to start somewhere and to put a foundation in place and work from there, so we thought the CRTC might be the way to go.

I'll turn the floor over to Ms. Fortin now.

Ms. Fortin: I'm going to ask Ms. Desrochers to comment, because that is more her area.

Ms. Desrochers: We have heard witnesses say previously that they were fans of the CRTC. You can be a fan of the CRTC and appreciate the demographic tool that informs broadcasting policy regulations, and still criticize the CRTC from time to time. That's certainly true for the cultural sector.

You make an excellent point about transparency. In fact, an amendment to the bill was made to encourage the CRTC to be proactive and transparent in communicating with the public. That's something new in Bill C-11, and it's worth pointing out.

Nevertheless, as we mentioned in our brief and in our opening remarks, there is a way to address the lack of transparency the CRTC is sometimes criticized for. That is why it's essential to keep public hearings, which would make it possible for the public, stakeholder groups and Canadians who have a keen interest in those matters, as we see, to participate in every public process that is launched to regulate new services.

Senator Miville-Dechêne: I want to thank all the witnesses, especially the Union des artistes, for making their positions so clear. I won't ask you about them because you were very clear on where you stood. My question has to do with user-generated content.

You said you represent creators. One of the creators we heard from was a French-speaking YouTuber, Fred Bastien. He's a proud francophone who makes his living on YouTube, and he's very concerned about the possible standards for Canadian content and algorithm changes. Do you also represent YouTubers like Fred Bastien?

Clearly, we are hearing two different messages when it comes to Bill C-11 and its risks.

Ms. Prigent: It's true that there's a wide variety of content on YouTube, with people exploring all kinds of things. The last thing we want to do is prevent the creation of that content. It's funny you bring him up because Fred Bastien is actually on the UDA's board of directors.

No, senator, we don't represent YouTubers as a group. We'd like to. As I mentioned in my opening remarks, the UDA's membership encompasses actors, hosts, singers, dancers and everything in between, but not YouTubers. I would like us to

Il fallait bien commencer et établir un socle sur lequel l'évaluation pouvait se faire et il nous semblait que le CRTC pouvait être la solution.

Madame Fortin, je vous laisserais poursuivre, si vous me permettez.

Mme Fortin : Je laisserais la parole à Mme Desrochers qui me semble plus apte à répondre.

Mme Desrochers : On a entendu des témoins, précédemment, dire qu'ils étaient des fans du CRTC. On peut être un fan du CRTC, apprécier cet outil démographique qui nous permet d'avoir des politiques réglementaires en matière de radiodiffusion tout en étant parfois critique, c'est certainement le cas du milieu culturel.

En ce qui concerne la transparence, vous soulevez un excellent point. Il y a d'ailleurs un amendement qui a été apporté au projet de loi qui invite le CRTC à être proactif et transparent dans sa façon de communiquer avec le public. C'est une nouveauté dans le projet de loi C-11, et il faut le souligner.

Sinon, comme on l'a exprimé dans notre mémoire et dans notre intervention aujourd'hui, on pense que pour pallier ces enjeux de manque de transparence, qui est parfois reproché au CRTC, il est essentiel de conserver des audiences publiques pour permettre à la population, aux groupes d'intérêt, aux Canadiens qui sont très intéressés par ces questions, comme on le voit, de participer à chacun des processus publics qui seront mis en place pour réglementer les nouveaux services.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais remercier tous nos témoins, et particulièrement la coalition et l'Union des artistes pour leurs messages très clairs. Je ne poserai pas de question sur ces messages puisqu'ils sont très clairs. Ma question porte davantage sur le contenu généré par les utilisateurs.

Vous avez dit représenter les créateurs. Parmi les créateurs, nous avons entendu ici Fred Bastien, un Youtubeur francophone, fier d'être francophone, qui gagne sa vie comme Youtubeur et qui est très inquiet au sujet des éventuelles normes de contenu canadien et de changement des algorithmes. Est-ce que vous représentez aussi les Youtubeurs comme Fred Bastien?

Clairement, il y a là deux discours quant au projet de loi C-11 et à ses risques.

Mme Prigent : C'est vrai qu'il y a une faune, une exploration qui se fait sur YouTube, et loin de nous l'idée d'annuler tout cela et de faire en sorte que cette création n'existe plus. D'ailleurs, c'est très drôle, parce que Fred Bastien fait partie du conseil d'administration de l'Union des artistes.

Les Youtubeurs comme tels, non, madame la sénatrice, on ne les représente pas; on aimerait bien les représenter, la juridiction de l'Union des artistes s'étend, j'en ai fait état au départ, aux acteurs, animateurs, chanteurs, danseurs et à tous ces nombreux

represent them one day. Moving in that direction seems like an obvious necessity to me. I'm not saying that that proliferation of artistic and creative content should stop, quite the contrary. I don't think Bill C-11 targets that underlying diversity. I would say it targets the big players, the giants in the space that are....

Senator Miville-Dechêne: I don't have much time, Ms. Prigent, so I'm going to stop you there.

If the bill targets only the big players, why aren't the UDA and the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions in favour of eliminating new section 4.2.2? That is, after all, the provision in dispute because it could impact small YouTubers.

Ms. Desrochers: I'll answer that in broad terms, senator.

Let me begin by saying that I listened carefully to Fred Bastien's remarks when he appeared before the committee. He said something else worth noting: he, too, would like to see the platforms contribute financially and would appreciate benefiting from that contribution. He is someone who fears that the discoverability provisions, provisions that have not yet been defined and do not currently exist — so hypothetical discoverability provisions — could hurt him because that's what the platforms told him would happen.

We are talking about a scenario that is entirely hypothetical. Obviously, I can't blame him for being afraid of losing his audience, but there is absolutely no evidence of that. Once the CRTC has the facts and information and once YouTube has demonstrated how it works, it will be up to the CRTC to find measures that are favourable to those being regulated.

All of this is still entirely hypothetical, because the minister, Mr. Rodriguez, said that those who do not wish to be subject to the discoverability provisions would be excluded by order-in-council.

Something else I would point out is that the bill, as it currently stands, stipulates that the CRTC must avoid imposing obligations that do not contribute in a material manner to the implementation of the broadcasting policy. Therefore, all of this will have to be determined on the basis of facts. That's the first problem we have with the platforms: right now, we don't have any available data on the impact they are having on the system.

For that reason, I was very glad to hear Mr. Bastien talk about the percentage of people who watch his channel from Europe, but that data applies to him individually. Not until we have aggregate data on the impact of those services, on the role of those individual players, will it be possible to make informed

métiers qui en découlent, mais, non, pas les Youtubeurs. J'aimerais bien qu'on les ait un jour, cela me semble nécessaire et évident qu'on s'en aille là. On n'en est pas à dire que tout ce foisonnement artistique et créatif devrait mourir, bien au contraire. Je ne pense pas que le projet de loi C-11 vise cette faune sous-jacente, je pense que ce sont les grands joueurs que l'on regarde, ce sont les grands de ce monde qui font...

La sénatrice Miville-Dechêne : Madame Prigent, je vous interromps parce que j'ai peu de temps.

Si le projet de loi ne ciblait que les grands joueurs, pourquoi donc l'Union des artistes ou la coalition ne seraient-elles pas pour l'élimination de la clause 4.2.2 qui est justement celle qui est contestée, parce qu'elle pourrait toucher des petits Youtubeurs?

Mme Desrochers : Je vais répondre de façon globale à votre question, madame la sénatrice.

D'abord, j'ai écouté avec intérêt le témoignage de Fred Bastien. Je note quand même qu'il a mentionné qu'il souhaitait aussi que ces plateformes contribuent financièrement et qu'il souhaitait en bénéficier. Maintenant, c'est une personne qui a peur que les mesures de découvrabilité — qui n'existent pas encore et qui n'ont pas encore été définies —, que des mesures hypothétiques de découvrabilité puissent lui nuire parce que ce sont ce que les plateformes lui ont expliqué.

Donc je pense qu'on est dans un scénario qui est, ici, très hypothétique et je ne peux pas le blâmer d'avoir peur de perdre son public, évidemment, mais cela n'est absolument pas démontré. Le CRTC, quand il aura devant lui les faits et une démonstration faite par YouTube de son fonctionnement, ce sera à lui de trouver des mesures qui seraient en faveur des gens qui sont régulés.

C'est encore très hypothétique, parce que le ministre, M. Rodriguez, a dit que ces gens qui ne souhaitent pas être inclus dans la portée de la loi en matière de découvrabilité seront exclus en raison d'un décret.

J'aimerais rappeler aussi que dans le projet de loi, il est indiqué en ce moment que le CRTC doit éviter d'imposer des obligations qui ne contribuent pas de façon importante à la politique de radiodiffusion. Donc, tout cela devra être déterminé sur la base des faits; c'est le premier problème qu'on a avec ces plateformes : pour l'instant on n'a accès à aucune donnée concernant leur impact dans notre système.

Alors, j'étais très contente d'entendre M. Bastien nous parler du pourcentage de gens qui le regardent à partir de l'Europe, ce sont des données individuelles, mais quand on aura des données agrégées sur l'impact de ces services, sur la place occupée par ces joueurs individuels, on pourra prendre des décisions

decisions. In the meantime, we need a bill that covers everything; otherwise we won't have that data.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much. I think I'm out of time.

[English]

Senator Simons: Thank you. My question is for John Lewis of IATSE.

There's a lot of denigrating language used to talk about service productions. Could you give us a sense of what the scale of internationally funded production in Canada has meant for your members? How many good middle-class jobs are there? Professor Winseck talked about the growth in the sector economically, but what does that mean on the ground for your members?

Mr. Lewis: We've been in a position with COVID — unlike live performance and theatre, which is still struggling to come back — where motion picture and television production came back very quickly and at great expense in terms of testing protocols and everything else.

It does more than just employ our members. We can't find crew right now, it is so busy. That's a problem, and we're addressing those issues.

It also creates infrastructure that helps the entire industry. It creates sound stages. It allows equipment suppliers like William F. White — and looking at the sound stages going up in Alberta right now and in British Columbia, Montreal, Toronto and elsewhere. It helps build the infrastructure that helps the entire industry.

The most recent numbers I've seen is that foreign service is almost \$5.27 billion and domestic is \$2.7 billion. That shows you the size and the growth.

But, in my case, it also means work for technicians. It's rare now to see American technicians come up on productions. It happens from time to time, because, over time, we've worked with the best, quite frankly, and we've been able to increase the knowledge of our local crews; 97% or 98% of the crew are Canadian on these big productions, and then they can use those skill sets when working with domestic producers. So it's just a bonus.

éclairées; mais avant cela, il nous faut un projet de loi qui inclut tout, parce que sinon, on n'aura pas de données sur ces éléments.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup, je crois que j'ai dépassé mon temps.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Merci. Ma question s'adresse à John Lewis de l'IATSE.

On parle beaucoup des productions de service en les dénigrant. Pourriez-vous nous donner une idée de l'incidence des productions canadiennes bénéficiant de financement international pour vos membres? Combien de bons emplois y a-t-il pour la classe moyenne? M. Winseck a parlé de la croissance économique du secteur, mais que cela représente-t-il sur le terrain pour vos membres?

M. Lewis : Nous nous sommes retrouvés dans une situation en raison de la COVID — contrairement à l'industrie du spectacle et du théâtre, qui a encore du mal à revenir en force — où les productions télévisuelles et cinématographiques ont repris très rapidement et à grands frais en raison des protocoles de tests et ainsi de suite.

Ça ne se limite pas à l'embauche de nos membres. Nous sommes incapables de trouver du personnel à l'heure actuelle, il y a trop de travail. C'est un problème, et nous nous occupons de le régler.

Cela crée également une infrastructure qui aide toute l'industrie. Ça crée des plateaux de cinéma. Ça permet à des fournisseurs d'équipement comme William F. White... et de voir de plus en plus de plateaux de cinéma en Alberta à l'heure actuelle et en Colombie-Britannique, à Montréal, à Toronto et ailleurs. Ça contribue à construire une infrastructure qui aide toute l'industrie.

Selon les chiffres les plus récents que j'ai vus, les services étrangers génèrent près de 5,27 milliards de dollars et les services nationaux génèrent 2,7 milliards de dollars. Ça vous donne une idée de l'importance et de la croissance.

Mais, dans mon cas, ça signifie également qu'il y a du travail pour les techniciens. Il est rare maintenant que des techniciens américains travaillent sur des productions. Ça arrive de temps en temps, parce que, au fil du temps, nous avons travaillé avec les meilleurs et, bien honnêtement, nous avons pu accroître les connaissances de nos équipes locales; 97 % ou 98 % des membres d'une équipe qui travaille sur de grosses productions sont des Canadiens, et ils peuvent donc utiliser ces compétences lorsqu'ils travaillent avec des producteurs d'ici. C'est donc un atout.

It's not like the foreign service sector is taking away; it's not like there's a limited amount of funding and that if money is geared toward foreign service it somehow takes away from or is detrimental to domestic producers. That's not the case.

There were some questions earlier about tax credits. The definitions we are talking about are really in terms of broadcast policy but not tax credit policy, because I don't think there is any attempt to change that policy and get more funding.

Tax credit does make a difference. Bill C-11 will make a difference. Again, we need to be careful to distinguish between broadcast versus content production. That also goes toward the Status of the Artist and those kinds of provisions.

There are two different business models. One is a distribution model, and one is a content production model. Both are equally important.

If we don't get this right, there are places to go. It is a global competitive marketplace, and we have to be careful that there are not unintended consequences in terms of the production decisions that get made.

Senator Simons: Let's stick with the unintended consequences question. I was speaking a couple of months ago with Val Creighton from the Canada Media Fund, who raised this concern. It was the first time it had been flagged for me that there literally aren't enough people to make all the films and television shows that are being shot in Canada right now. We don't have enough of your members. We don't have enough directors. That's how great the demand is.

Mr. Lewis: That goes for accountants, too. My son is an accountant working in the industry in Vancouver. He mainly works in Toronto and Montreal right now because we have a lack of accountants in the industry. Go figure.

Senator Simons: I guess the question becomes: At what point does it get more difficult for smaller-budget Canadian productions to compete if the big American streaming services are snapping up all of your members?

Mr. Lewis: There is always that issue. In Quebec, we just merged with AQTIS, which was a Quebec-based technicians' union. One of the great things is that there is a larger pool of technicians now available to work both on the larger foreign-sector work but also the domestic work.

Ce n'est pas comme si le secteur des services étrangers nous enlevait quelque chose; ce n'est pas comme s'il y avait un financement limité et que, si l'argent était destiné au service étranger, cela enlève d'une façon ou d'une autre quelque chose aux producteurs locaux ou que ça leur est nuisible. Ce n'est pas le cas.

Des questions ont été posées plus tôt au sujet des crédits d'impôt. Les définitions dont nous parlons sont vraiment liées à la politique sur la radiodiffusion, mais non à la politique sur le crédit d'impôt, parce que je ne crois pas qu'on va tenter de changer cette politique et obtenir plus de financement.

Le crédit d'impôt fait vraiment une différence. Le projet de loi C-11 changera les choses. Une fois de plus, nous devons nous assurer de faire la distinction entre la radiodiffusion et la production de contenu. Ça concerne également la Loi sur le statut de l'artiste et ce genre de dispositions.

Il y a deux différents modèles d'entreprise. L'un est un modèle de distribution, et l'autre est un modèle de production de contenu. L'un est aussi important que l'autre.

Si nous ne faisons pas bien les choses, on ira voir ailleurs. C'est un marché mondial compétitif, et nous devons éviter qu'il y ait des conséquences imprévues à la suite de décisions prises en matière de production.

La sénatrice Simons : Tenons-nous-en à la question sur les conséquences imprévues. J'ai parlé il y a quelques mois de ça avec Val Creighton du Fonds des médias du Canada, qui a soulevé cette question. C'était la première fois qu'on me signalait qu'il n'y a littéralement pas assez de personnes pour faire tous les films et toutes les émissions télévisées qui sont tournés à l'heure actuelle au Canada. Nous n'avons pas suffisamment de membres de votre Alliance. Nous n'avons pas suffisamment de réalisateurs. La demande est grande à ce point.

M. Lewis : Il en va de même pour les comptables. Mon fils est un comptable qui travaille dans l'industrie à Vancouver. Il travaille principalement à Toronto et à Montréal à l'heure actuelle parce qu'il manque de comptables dans l'industrie. Allez savoir.

La sénatrice Simons : J'imagine qu'il faut alors se poser la question suivante : à quel moment devient-il plus difficile pour les productions canadiennes à petit budget de faire concurrence si les grands services américains de diffusion mettent la main sur tous vos membres?

M. Lewis : C'est toujours un problème. Au Québec, nous venons juste de fusionner avec l'AQTIS, qui était un syndicat des techniciens du Québec. Ce qu'il y a de formidable, c'est qu'un bassin plus large de techniciens sont maintenant disponibles pour travailler à la fois dans le secteur étranger plus important et dans le secteur national.

There will always be room for working on domestic. We have younger technicians, and then there are personal relationships. People have grown up with certain producers and will always go back to that producer even though it means less money. But the difference isn't sizable in terms of our collective agreements, distinguishing between domestic and foreign service. We have been able to deal with it, but it is an issue across the board, and we are working mightily to make sure we can address some of those gaps in crewing.

Senator Simons: My daughter has a number of friends who work full time making Hallmark Christmas movies.

Mr. Lewis: We don't have enough of those, I agree.

Senator Simons: They were all English majors together, and now they're working as IATSE technicians on films. This is a side note, but do we have enough training programs in this country?

Mr. Lewis: No, and the industry funds all of it. The provinces have been generous in terms of tax credits to lure production, but there has been very little in terms of training.

We have training funds through collective agreements. In Quebec, they have the 1% training tax that goes on collective agreements and that is helpful, but predominantly, the training takes place privately with the unions working in collaboration with our employers.

Senator Simons: On the job.

Mr. Lewis: On the job. We have training facilities now as well.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Klyne: I have a couple of questions for Mr. Lewis regarding the comment that the four conditions that are currently mandatory should be considered but not determinative of the nationality of a film production. With that, you say that suggests discretion versus a clearly defined process. For some, discretion is the bogeyman, in the wrong hands. I would like you to comment on that.

If we need a definition of what is clearly Canadian content, how do we work with discretion? Maybe we have to come up with a Canadian solution, which is not a bad thing, because we normally do come up with good ones, but that sets a precedent globally to define "nationality."

Il y aura toujours la possibilité de travailler sur des productions nationales. Nos techniciens sont plus jeunes, et des relations personnelles se sont développées. Certaines personnes ont évolué avec certains producteurs et reviendront toujours travailler pour eux même si ça rapporte moins d'argent. Mais il n'y a pas une grande différence, dans nos conventions collectives, entre celles des services nationaux et des services étrangers. Nous avons été en mesure de nous en occuper, mais il s'agit d'un problème qui touche l'ensemble du secteur, et nous travaillons d'arrache-pied à combler certaines de ces lacunes en matière de personnel.

La sénatrice Simons : Certains amis de ma fille travaillent sur des productions de films de Noël de Hallmark.

M. Lewis : Nous n'en avons pas assez, j'en conviens.

La sénatrice Simons : Ils ont tous fait ensemble des études en lettres anglaises, et ils travaillent maintenant sur des films comme techniciens de l'AIEST. Par ailleurs, avons-nous suffisamment de programmes de formation dans notre pays?

M. Lewis : Non, et l'industrie finance tout. Les provinces ont été généreuses quant aux crédits d'impôt afin d'attirer des productions, mais il y a eu très peu de formation.

Nous obtenons des fonds de formation grâce aux conventions collectives. Au Québec, les conventions collectives prévoient une taxe de formation de 1 %, et c'est utile, mais en général, la formation relève du secteur privé, grâce aux syndicats qui collaborent avec nos employeurs.

La sénatrice Simons : En milieu de travail.

M. Lewis : En milieu de travail. Nous avons maintenant aussi des établissements de formation.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

Le sénateur Klyne : J'ai quelques questions à poser à M. Lewis en ce qui concerne le commentaire selon lequel les quatre conditions qui sont actuellement obligatoires devraient être prises en considération, mais ne devraient pas déterminer la nationalité d'une production cinématographique. Ainsi, vous dites que cette décision suppose un pouvoir discrétionnaire plutôt qu'un processus clairement défini. Pour certaines personnes, un tel pouvoir peut être nuisible s'il se retrouve entre de mauvaises mains. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Si nous avons besoin d'une définition claire de ce qu'est le contenu canadien, comment travaillons-nous de manière discrétionnaire? Nous avons peut-être besoin de trouver une solution canadienne, ce qui n'est pas une mauvaise chose, parce que nous trouvons généralement de bonnes solutions, mais ça crée un précédent pour ce qui est de définir de manière générale la « nationalité ».

Mr. Lewis: It was identified by earlier witnesses. These questions are being addressed globally in many different countries. I'm not a cheerleader for the CRTC, but the CRTC process does allow input from all industry stakeholders. I don't know if it is discretion, but it is just another factor to be included. You either check the box or don't check the box, and it becomes a factor in making that determination, just as shooting in Canada should be a factor. It's not right now. The whole crew being Canadian should be a factor and it isn't right now, only very specific positions. All of those should be factors.

It is an evolving process. To me, it is one that really cries out for the CRTC to have input from the industry and not have a hard, fixed determination in a statute that will be very difficult to change down the road.

Senator Klyne: In your opening remarks, you gave a great example around a couple of films, and, particularly, it sticks with me on Netflix, which, under the proposed definition of "Canadian," that wouldn't fit, which seems wrong if you take "The Handmaid's Tale," for instance, and think about all the Canadian content below the belt and above the belt, jobs that are created and shot locally. How would that discretion come into play there?

Mr. Lewis: Again, I don't think it would be discretion. It would be one other factor. As a comparison, the Hallmark Christmas shows that are designed to be "Anywhere, United States," they are all Canadian. There is nothing Canadian about them in terms of their storylines.

Senator Klyne: My second question is around the observations of the 10-point ranking system. I reference or reflect on this when we had a thriving and revered sound stage and film tax credit program in Saskatchewan.

Mr. Lewis: Hopefully it's coming back soon.

Senator Klyne: When that left, so did the revered below-the-belt jobs and the impact to the economy. It went to B.C. and Toronto, largely speaking.

Mr. Lewis: Alberta and Manitoba as well.

Senator Klyne: I don't know if Alberta still has the tax credit.

Mr. Lewis: A very generous one, yes.

Senator Klyne: So we are leaking off a lot of talent plus economic impact. In that regard, to have a thriving and sought-after production and distribution, we need to have a thriving film

M. Lewis : Cette question a été relevée par des témoins précédents. On aborde en général ces questions dans de nombreux pays. Je ne suis pas un partisan du CRTC, mais son processus permet de consulter tous les acteurs de l'industrie. Je ne sais pas s'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire, mais c'est simplement un autre facteur à inclure. Vous vous prêtez à l'exercice ou non, et ça devient un facteur déterminant, tout comme le fait de tourner au Canada devrait l'être. Ce ne l'est pas à l'heure actuelle. Une équipe entièrement composée de membres canadiens devrait être un facteur, et ce ne l'est pas à l'heure actuelle; ils ne doivent occuper que certains postes précis. Tous ces facteurs devraient être pris en considération.

C'est un processus en évolution. À mon avis, c'est un processus qui a vraiment besoin que le CRTC obtienne l'avis de l'industrie et qui ne doit pas être fondé sur des facteurs précis et incontournables énoncés dans une loi qui sera très difficile à changer par la suite.

Le sénateur Klyne : Dans votre déclaration préliminaire, vous avez donné de bons exemples de quelques films et, plus particulièrement, un exemple qui m'a frappé en ce qui concerne le contenu sur Netflix, qui ne correspondrait pas à la définition proposée de « contenu canadien », ce qui semble erroné si on pense à la série *La servante écarlate*, par exemple, et si on pense à tout le contenu canadien et aux emplois techniques et créatifs qui ont été créés et aux productions tournées ici. Comment le pouvoir discrétionnaire entrerait-il en jeu?

M. Lewis : Une fois de plus, je ne crois pas qu'il s'agirait d'un pouvoir discrétionnaire. Ce serait un autre facteur. À titre de comparaison, les films de Noël de Hallmark, qui sont censés se dérouler « n'importe où, aux États-Unis », sont tous canadiens. Il n'y a rien de canadien dans leurs histoires.

Le sénateur Klyne : Ma deuxième question concerne les observations au sujet du système de classement en dix points. J'ai réfléchi à la question lorsque nous avions un programme prospère et fort apprécié de crédit d'impôt pour la production cinématographique et les plateaux de cinéma en Saskatchewan.

M. Lewis : Espérons que ça revienne bientôt.

Le sénateur Klyne : Lorsque ce programme a pris fin, il en a été de même pour les emplois techniques fort prisés, ce qui a eu une incidence sur l'économie. Tout ça s'est en allé en Colombie-Britannique et à Toronto, de façon générale.

M. Lewis : En Alberta et au Manitoba aussi.

Le sénateur Klyne : Je ne sais pas si l'Alberta a toujours le programme de crédit d'impôt.

M. Lewis : Un programme très généreux, oui.

Le sénateur Klyne : Donc, nous laissons s'échapper beaucoup de gens talentueux, ce qui a une incidence économique. À cet égard, pour avoir un secteur de production et

industry. We need to recognize and give credit to below-the-belt jobs and not just above-the-belt and the creative people that go into that. You referenced the accountants, but there are also the makeup artists, costume designers and the people who actually look after getting the cars for shooting scenes that get all demolished and have to be put together three or four times to make more scenes. It's a significant impact. They are all local jobs primarily, and we are not going to give credit to those in this definition.

Mr. Lewis: To be fair, those definitions were established decades ago, and it needs to change. My members have probably won more Oscars in Canada than any other organization, but those people are not considered content creators for the purposes of determining Canadian content. That is not right, and that needs to be changed.

The industry talks about Canadian stories, and it is important, but to harken back to an earlier witness, it is a little bit of a mug's game. It is really about a financing model. Everyone uses "Canadian content" because you can get very passionate about it, but really, we are talking about financing models. That's really what this is about.

Senator Klyne: Thank you.

[*Translation*]

Senator Gagné: My question is for the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions and the UDA representatives. We've heard little from French-speaking artists in the music industry about Bill C-11. Are you able to speak to that? Why do you think that is? What do you say to those who fear the regulations will have a negative impact on Canadian creators?

Ms. Desrochers: I don't want to contradict you, but I would say that the voice of Canada's French-speaking creators is being heard thanks to the associations that represent them. It is true, however, that no artist has appeared before the Senate committee as an individual, at least not that I'm aware of. That may be due to a number of reasons, the first of which is that artists need these platforms, so they're afraid of what would happen if they were to voice their position.

Second, these are very complicated issues, and people aren't necessarily comfortable participating in a technical process like this one. That's what we're here for. That's the job of the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions and other such associations. The committee has heard from the Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo,

de distribution prospère et recherché, nous avons besoin d'une industrie cinématographique prospère. Nous devons reconnaître les emplois techniques et leur donner du crédit, et ne pas uniquement nous en tenir aux emplois et aux gens créatifs. Vous avez fait mention des comptables, mais il y a également les maquilleurs, les créateurs de costumes et les personnes qui s'occupent de trouver des voitures destinées à être démolies durant un tournage et qui doivent les reconstruire trois ou quatre fois pour tourner plus de scènes. Ces emplois ont une incidence importante. Ce sont tous principalement des emplois locaux, et nous ne leur donnons aucun crédit dans cette définition.

M. Lewis : Pour être juste, ces définitions ont été établies il y a des décennies, et elles doivent être changées. Mes membres ont probablement gagné plus d'Oscars au Canada que les membres de toute autre organisation, mais ils ne sont pas considérés comme des créateurs de contenu aux fins de déterminer le contenu canadien. Ce n'est pas bien, et les choses doivent changer.

L'industrie parle des histoires canadiennes, et elles sont importantes, mais pour revenir à ce qu'un témoin précédent a dit, c'est un peu un jeu de devinettes. Il s'agit vraiment d'établir un modèle de financement. Tout le monde utilise le terme « contenu canadien » parce qu'on s'enflamme à ce sujet, mais vraiment, nous parlons de modèles de financement. C'est vraiment ce dont il s'agit ici.

Le sénateur Klyne : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Ma question s'adresse à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles et aussi à l'Union des artistes. Nous entendons peu la voix des artistes francophones de l'industrie musicale au sujet du projet de loi C-11. Êtes-vous en mesure de commenter ce fait? Pourquoi, selon vous, est-ce le cas? Que répondez-vous à ceux qui craignent que la réglementation ne défavorise les créateurs canadiens?

Mme Desrochers : Dans un premier temps, sans vouloir vous contredire, je vous dirais qu'on entend la voix des créateurs canadiens francophones par le truchement des associations qui les représentent. Par contre, il est vrai qu'aucun artiste, à ma connaissance, n'a comparu devant votre comité sénatorial à titre personnel. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait. La première est que les artistes ont besoin de ces plateformes. Il leur est donc difficile de venir s'exposer, car ils craignent l'impact que cela pourrait avoir.

Ensuite, il s'agit de sujets très compliqués; les personnes ne se sentent pas nécessairement à l'aise de venir participer à des processus très techniques comme cela, mais en même temps, c'est à cela que nous servons, nous, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, l'association, et vous avez l'ADISQ qui est venue, l'Association des professionnels de l'édition

the Association des professionnels de l'édition musicale and, today, the UDA. They have all appeared on behalf of artists to express positions that were arrived at democratically and that represent the collective voice of their members, in other words, the majority of artists. When someone appears as an individual, they are speaking only on their behalf, not for their sector as a whole.

What we bring is the collective view. I can talk about referencing and site visibility. It's understandable that people would have fears around that. The idea that Bill C-11 could hurt the discoverability or promotion of Canadian artists is predicated on two falsehoods.

The first falsehood is based on the assumption that regulations will be made in a certain way. Before they can be made, the CRTC must understand how services work and what mechanisms will be available to artists. The second falsehood is unfortunately based on the assumption that Canadians will not like the Canadian content presented to them. What I can tell you is that the platforms know a lot about us; they have a huge amount of information on us. However, they may not be familiar enough with our content to present the wealth and extensive diversity of Canadian-made content in all languages to Canadians who would enjoy it. We need to have more confidence in ourselves than that. We need to believe that, if we do things right, Canadians will like the content we provide and that our content will simply gain more visibility.

Ms. Prigent: I have a few things to add. I am pretty much in agreement with Ms. Desrochers. It is true that the cultural sector is special; it has its own biodiversity and its own way of operating. That said, if you would like to have more details on the subject and it would be helpful for your study, we could send you a document on music only. That would be no problem.

Senator Gagné: That would certainly be helpful. Thank you.

Ms. Desrochers: Great.

Ms. Prigent: We will endeavour to get you that document quickly.

Senator Gagné: I would like to go back to Ms. Desrochers. You mentioned the fact that Canada is a signatory to the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions and that you are participating in related discussions.

musicale (APEM), l'UDA qui est là aujourd'hui, qui s'expriment toutes au nom des artistes et qui présentent des positions établies de façon démocratique et qui représentent des voix collectives, une majorité des voix d'artistes. Lorsqu'une personne se présente, elle va parler en son nom seulement, en général.

Nous, ce que l'on porte, ce sont des messages collectifs. Je peux parler des craintes de référencement. On peut comprendre que des personnes aient peur des référencements. Il y a deux prémisses qui sont erronées quand on tient pour acquis, en ce moment, que le projet de loi C-11 pourrait nuire à la découvrabilité ou à la mise en valeur des artistes canadiens.

La première prémisse est que cela présume de la façon dont la réglementation sera faite. On doit d'abord comprendre comment fonctionnent les services et quels sont les mécanismes qui seraient à notre portée. La deuxième prémisse, que je considère comme erronée, est de présumer, malheureusement, que les Canadiens n'aimeraient pas le contenu canadien qu'on leur proposerait. Ce que je peux dire, c'est que les plateformes nous connaissent très bien et elles ont accès à énormément de données sur nous, mais peut-être qu'elles ne connaissent pas assez bien nos contenus pour pouvoir présenter la richesse et la grande diversité des contenus produits au Canada, dans toutes les langues, aux Canadiens susceptibles de les aimer. On doit se faire confiance plus que cela et penser que si on fait bien les choses, les Canadiens vont aimer les contenus qu'on leur présente et on va simplement améliorer leur visibilité.

Mme Prigent : J'ai peu de choses à ajouter. Je suis assez d'accord avec Mme Desrochers. C'est vrai que le secteur de la culture est très particulier; il a sa propre biodiversité et son propre mode de fonctionnement. Cela dit, si vous avez envie qu'on vous en parle de façon plus étoffée, on peut déposer un document concernant seulement la musique, si cela peut aider et contribuer à votre réflexion. Il n'y a aucun problème.

La sénatrice Gagné : Cela peut certainement y contribuer. Merci.

Mme Desrochers : Très bien.

Mme Prigent : On va s'appliquer à vous déposer quelque chose rapidement.

La sénatrice Gagné : Je voulais revenir à Mme Desrochers. Vous avez mentionné le fait que le Canada est signataire de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et vous avez aussi mentionné votre participation, évidemment, aux discussions entourant cela.

You also explained how Canada can meet its obligations set out by the convention in the digital age and how Bill C-11 sets out the criteria to do so. Would you like to tell us more?

Please explain why it is necessary to protect the local production ecosystem.

Ms. Desrochers: That is an excellent question, because we sometimes hear in discussions a distinction being made between protecting our culture and protecting our entrepreneurial ecosystem. To my mind, those two things go hand in hand because they constitute a foundation for diversity of cultural expressions. Having an independent local ecosystem allows our local artists to have many doors on which they can knock in order to get help in developing their careers.

If we take music, for example, the major labels are responsible for most of the music produced everywhere in the world. In Quebec, however, 95% of the music produced is the work of independent labels. That allows our artists, who wouldn't necessarily be able to have a viable career in the eyes of the major labels, to build up their career in a smaller market. By supporting an independent local business ecosystem, we are protecting a huge diversity of voices and are allowing Canadians to recognize themselves in very diverse content.

Senator Gagné: Thank you.

Senator Clement: Thank you to all our witnesses. I would like to congratulate Ms. Desrochers for stating that we should be confident that Canadians will like a Canadian product. We should even presume that this is real.

I have two questions. The first is for Ms. Prigent and it concerns the amendment seeking to limit the scope of the federal Status of the Artist Act or even nullify it. I'm trying to understand why the government would propose such an amendment. We know that stakeholders have expressed their surprise, and I myself was astonished. Could you explain why? That would help me to understand this discussion better.

Ms. Desrochers, you spoke of the CRTC and the fact that it will play a bigger role by virtue of this bill. However, you indicated that there is a lack of trust towards the CRTC. You spoke of increased transparency, but how can we do more given the general lack of confidence or diminished confidence in our federal institutions? What more should the CRTC be doing? I would ask Ms. Prigent to go first.

Ms. Prigent: Thank you.

Vous avez aussi expliqué comment le Canada peut bien remplir ses engagements aux termes de la convention, à l'ère numérique, et comment le projet de loi C-11 y répond en quelque sorte. Voulez-vous préciser davantage?

J'aimerais que vous expliquiez pourquoi il est nécessaire de conserver un écosystème local de production.

Mme Desrochers : C'est une excellente question, parce qu'on a entendu parfois, dans les débats, une distinction entre protéger notre culture et protéger notre écosystème entrepreneurial. À mon sens, ces deux choses vont de pair et vont main dans la main parce qu'elles constituent la base de la diversité des expressions culturelles. Avoir un écosystème local indépendant, c'est permettre aux voix des artistes d'ici d'avoir plusieurs portes et plusieurs endroits où ils peuvent aller cogner pour se faire accompagner dans le développement de leur carrière.

Si on pense par exemple au milieu de la musique, partout dans le monde il y a les *majors* qui sont responsables de la majorité de la production musicale. Au Québec, par exemple, 95 % de la production est faite par des entreprises indépendantes. Cela permet à des artistes d'ici qui ne seraient pas nécessairement capables d'avoir une carrière viable aux yeux des *majors* de développer leur carrière sur un territoire qui est plus petit. Le fait de soutenir un écosystème industriel indépendant local, c'est donc une façon de nous assurer de conserver une grande diversité des voix et de permettre aux Canadiens de se reconnaître dans une grande diversité de contenu.

La sénatrice Gagné : Merci.

La sénatrice Clement : Merci à tous nos témoins et bravo, madame Desrochers, pour vos commentaires concernant la confiance que l'on devrait avoir dans le fait que les Canadiens vont aimer ce qui est canadien. On devrait même présumer cette réalité.

J'ai deux questions. La première s'adresse à Mme Prigent et elle concerne l'amendement visant à supprimer ou réduire l'ampleur de la loi fédérale sur le statut des artistes. J'essaie de comprendre pourquoi le gouvernement présenterait cet amendement. On sait que les intervenants ont exprimé une surprise, et j'étais aussi surprise, d'ailleurs. Pouvez-vous expliquer pourquoi? Cela m'aiderait à comprendre un peu plus la discussion.

Madame Desrochers, vous avez parlé du CRTC et du fait qu'il aura un rôle accru en ce qui a trait au projet de loi. Toutefois, vous savez qu'il y a une méfiance envers le CRTC. Vous avez parlé d'une transparence accrue, mais qu'est-ce qu'on pourrait faire de plus quant à ce manque ou cette baisse de confiance générale envers nos institutions fédérales? Qu'est-ce que le CRTC devrait faire de plus? On peut commencer par Mme Prigent.

Mme Prigent : Merci.

You should know that we asked politicians this very question because you are right, this amendment came out of nowhere in the middle of the summer, in June or July, something like that. We hadn't seen any such amendment up until now, whether during the Yale commission, or in Bill C-10 or Bill C-11. It popped up out of the blue, and we don't really understand why. When we ask the politicians, we are told that there was a jurisdictional issue due to the existence of provincial, territorial and national laws. According to the politicians, the bill was encroaching on Quebec's Act Respecting the Professional Status of Artists. That is why everything was changed suddenly and they said they would not enforce the federal Status of the Artist Act and respect Quebec's jurisdiction in this area. I will now ask Ms. Fortin to take over because this is in fact untrue: we believe that it is an erroneous, simplistic and reductive interpretation.

Ms. Fortin: This amendment took all stakeholders by surprise and was cooked up one night by a Liberal MP. No one was consulted. That was the first surprise. Public servants working for the minister have said that it is a question of jurisdiction under the Constitution, because Netflix and all the other online undertakings are subject to provincial status of the artist laws anyway. We don't think this is the case, because if Bill C-11 purports to regulate online undertakings, that means that those online undertakings come under federal jurisdiction, including all labour laws, and not only those which apply to artists, but also to employees. There is something wrong here if the bill only excludes the federal Status of the Artist Act, but not the federal Canada Labour Code. It's not clear.

They are telling us that if Netflix has a production in mind, artists in Quebec can negotiate with Netflix under Quebec law, which is false. There will be a constitutional debate before the Administrative Labour Tribunal and Netflix will claim, and probably rightly so, that it is under federal jurisdiction, because it is a foreign business, is streaming everywhere in Canada, is subject to Bill C-11, has a CRTC license, etc. Netflix will probably win that case. We, the artists, will find ourselves without minimum conditions of engagement, whether provided for by Quebec or federal legislation, which is nonsensical.

Senator Clement: I put a question to Ms. Desrochers earlier.

Ms. Desrochers: As for the CRTC, I would say that the first answer is probably not quite in the bill, but obviously, we have to give the CRTC more resources by giving it a new mandate. The government has announced its intention to do so. In order for Canadians to regain confidence in their democratic institutions, and this could be seen as a worldwide issue at the

Écoutez, on a posé la question aux instances politiques parce qu'effectivement, cet amendement est apparu quelque part au milieu de l'été, en juin ou en juillet, quelque chose comme cela. Depuis le début de la Commission Yale, depuis le projet de loi C-10 ou le projet de loi C-11, nous n'avions jamais vu cette forme d'amendements arriver. C'est né tout à coup dans la nuit du dimanche au lundi, comme on dit, et puis sans trop s'expliquer pourquoi, lorsqu'on a posé des questions aux instances politiques, on nous a dit que c'était une question de territoire et de respect des lois de territoires provinciaux et canadiens. Selon elles, cela venait jouer dans la sphère de compétence de la Loi sur le statut de l'artiste au Québec. C'est donc la raison pour laquelle on changeait tout à coup de palier en disant qu'on allait soustraire la Loi sur le statut de l'artiste au fédéral et laisser le Québec, au provincial, exercer sa compétence sur notre territoire. Je vais maintenant laisser Christine vous parler parce qu'en fait, c'est faux; selon nous, cette interprétation est simple, réductrice et mal interprétée.

Mme Fortin : C'est un amendement qui a pris par surprise tous les intervenants et qui a été fait le soir par un député libéral. Il n'y a pas eu de consultation du milieu. C'était la première surprise. Les fonctionnaires politiques du ministre ont dit que c'était une question de compétence constitutionnelle selon laquelle Netflix ou toutes les entreprises en ligne sont régies, de toute manière, par les lois sur le statut de l'artiste provinciales. Cela est faux pour nous, puisque si le projet de loi C-11 prétend pouvoir régir les entreprises en ligne, cela signifie nécessairement que ce sont des entreprises en ligne de compétence fédérale, et que tout le droit du travail, non seulement pour les artistes, mais aussi pour les employés — il y a une incongruité ici, si on exclut de la loi seulement la Loi sur le statut de l'artiste fédérale, mais non pas le Code canadien du travail fédéral. Il y a là aussi une ambiguïté.

On nous dit que si Netflix produit, elle va aller au Québec et vous allez pouvoir négocier avec elle en vertu de votre loi québécoise, ce qui est faux. Il y aura un débat constitutionnel au Tribunal administratif du travail et Netflix prétendra, probablement avec raison, qu'elle est de compétence fédérale, puisqu'elle est une entreprise étrangère, qu'elle diffuse partout au Canada, qu'elle est régie par le projet de loi C-11 et qu'elle a une licence du CRTC, etc., et elle va probablement gagner cette bataille-là. Nous, les artistes, allons nous retrouver sans conditions minimales de travail, autant au Québec qu'au fédéral, ce qui est un non-sens.

La sénatrice Clement : J'avais une question pour Mme Desrochers. Je l'ai posée tantôt.

Mme Desrochers : Merci. En ce qui concerne le CRTC, je dirais que la première réponse ne se trouve probablement pas tout à fait dans la loi, mais évidemment, il faudra augmenter les moyens et les ressources du CRTC en lui confiant ce nouveau mandat. Le gouvernement a annoncé avoir l'intention de le faire. Pour rétablir la confiance des citoyens à l'égard de leurs

moment, we certainly need to see transparency, information being shared and decisions that are based on facts; that is incredibly important. With more resources, the CRTC will be able to produce studies and undertake research like Ofcom and AFCOM, the Agence française de communication. At least I hope so.

Obviously, by regulating new services, we will better understand our ecosystem and to that end, Bill C-11 will finally allow us to get the necessary data. Afterwards, we are looking to bring back public hearings when orders are made. Bill-11 does include a public hearing process which is basically meaningless, because it is only for licenses. We can see that people are interested in these issues. We have to allow interest groups and Canadians that want to have their say on the subject to do so before the CRTC.

Public hearings allow various points of view to be expressed as part of a dialogue. As Professor Winseck stated earlier: democracy is slow. I think it is important to render informed decisions in order to maintain citizens' confidence.

Finally, the Governor in Council appeal process will allow us to appeal an order in clearly defined circumstances when we believe that a decision goes against the spirit of an act. This is a very important process because it is a last line of defence. If we believe that the CRTC made a wrong decision, we can request that the government direct the CRTC to review its decision, rather than ask the government to do so. Rather than having the government decide what will happen, the government directs the CRTC to review its decision and render a new one.

We don't understand why this process is absent from the current bill, because many representatives from the cultural sector have asked for it recently after an unfortunate decision involving Radio-Canada. The process worked and the CRTC will have to review its decision. I think this speaks eloquently to the need to bring the process back with the current bill.

Senator Clement: Thank you.

[English]

Senator Dasko: My question is for Mr. Lewis. Senator Klyne did ask part of the question that I was going to ask with respect to what you said about CanCon.

institutions démocratiques — on peut se poser la question à l'échelle mondiale en ce moment —, il faut certainement un partage d'information, de la transparence, le fait de rendre des décisions qui sont basées sur des faits; ce sont des aspects super importants. Grâce à des moyens rehaussés, le CRTC pourra produire, je l'espère, des études et des recherches comme on le voit à l'Ofcom et à l'Agence française de communication (AFCOM).

Évidemment, le fait de réguler de nouveaux services va exiger que nous ayons une nouvelle connaissance, une nouvelle compréhension de notre écosystème, et pour cela, le projet de loi C-11 va nous permettre enfin d'aller trouver les données nécessaires pour bâtir tout cela. Ensuite, parmi nos demandes, il y a évidemment le rétablissement des audiences publiques en lien avec les ordonnances. En ce moment, dans le projet de loi C-11, on maintient un processus d'audience publique qui est pratiquement vide de sens puisqu'il est lié uniquement aux licences. On voit comment ces questions suscitent de l'intérêt. Il faut permettre aux Canadiens et aux groupes d'intérêt qui ont des choses à dire sur le sujet de venir s'exprimer devant le CRTC.

Les audiences publiques permettent le dialogue des différentes positions. Comme l'a dit le professeur Winseck plus tôt : c'est long, la démocratie. Je pense que c'est important pour rendre des décisions qui sont éclairées et pour maintenir la confiance de la population.

Finalement, l'appel au gouverneur en conseil est un mécanisme qui nous permet — lorsqu'on considère qu'une décision va à l'encontre des objectifs de la loi, il y a des balises très sérieuses à respecter— de déposer un appel de cet ordre. Ce mécanisme est très important parce que cela constitue un dernier garde-fou. Si on considère que le CRTC erre complètement dans une décision, on peut demander au gouvernement de demander au CRTC de refaire ses devoirs et non pas de rendre une nouvelle décision à sa place. Ce n'est pas le gouvernement qui décide lui-même de ce qui arrivera, mais on demande au CRTC de refaire ses devoirs et de rendre une nouvelle décision.

On a de la difficulté à comprendre que ce mécanisme soit disparu du projet de loi actuel, puisque plusieurs représentants du monde culturel l'ont requis récemment dans le cadre d'une décision jugée malheureuse impliquant Radio-Canada. Le processus a fonctionné et le CRTC va devoir réviser cette décision. Il me semble que cela témoigne vraiment très éloquemment de la nécessité de rétablir ce mécanisme dans le projet de loi actuel.

La sénatrice Clement : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Ma question s'adresse à M. Lewis. Le sénateur Klyne a en partie posé la question que j'allais poser au sujet de ce que vous avez dit à propos du contenu canadien.

A lot of witnesses have talked about the definition of CanCon and how it is faulty and needs to be changed in whichever way, with different points of view about how that would be done and what that might look like in the end.

I wanted to focus on what you said about intellectual property and how that is dealt with and should be dealt with in CanCon, in your opinion.

To backtrack a bit, you are arguing that more activities in the industry should be considered as part of CanCon. With respect to IP, how would you propose it should be dealt with in CanCon?

Second, how would you propose that Bill C-11 be changed to deal with any of this?

Mr. Lewis: First of all, I think it is a very restrictive, elitist and exclusionary list that currently exists in terms of what professions and categories get factored in. To me, IP should be just like any other factor in terms of it is a factor but not a determining factor. Maybe you give it more weight. Maybe it is worth more than a director of photography. My members might disagree with that, but there should be some weight to it, and maybe it is a higher weight, but not so that if you don't have it, everything gets thrown out the door. Let the industry work with the CRTC. The industry is comfortable with that process. That's where it should be dealt with as opposed to trying to enshrine something in legislation.

I keep saying the industry is changing. We have been talking about SVOD, or subscription-based video on demand. I negotiate these agreements across North America, and they are complicated. Now we are going to have to introduce a new complication with ad-based video on demand, which is coming. Six years ago we were told that will never happen; the model for that is untenable. Well, it is here and it is coming.

The budgets are astonishing. It used to be that a big budget was \$3 or \$4 million per episode. "Star Trek" is doing a couple of series in Toronto, and they're about \$10 million per episode. The studios never give us the hard numbers because we need them. Then you have the new "The Lord of the Rings" show. It is \$54 million an episode. That one series is probably bigger than a lot of provincial marketplaces, and it's one show. Those are the kinds of numbers that are being invested.

Senator Dasko: Thank you. The importance of this industry to my city is huge. Films are made on every street corner of Toronto. We are blessed to have all of these jobs in Toronto.

Bon nombre de témoins ont parlé de la définition du contenu canadien et de la manière dont elle est déficiente et du fait qu'elle doit changer d'une manière ou d'une autre, ainsi que des différents points de vue concernant la manière dont ça serait fait et à quoi ça pourrait ressembler en fin de compte.

Je veux me pencher sur ce que vous avez dit sur la propriété intellectuelle et la manière dont cette question est intégrée et devrait être intégrée dans le contenu canadien, à votre avis.

Pour revenir un peu en arrière, vous soutenez que davantage d'activités dans l'industrie devraient être considérées comme faisant partie du contenu canadien. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, comment proposeriez-vous qu'elle soit intégrée au contenu canadien?

Ensuite, comment proposeriez-vous que le projet de loi C-11 soit modifié pour régler toutes ces questions?

M. Lewis : Tout d'abord, je crois que la liste des professions et des catégories qui sont prises en considération est très limitée, élitiste et exclusive. À mon avis, la propriété intellectuelle devrait être prise en compte comme tout autre facteur, sans être un facteur déterminant. Il faudrait peut-être lui accorder plus de poids. Peut-être que ce facteur est plus important qu'un poste de direction de la photographie. Mes membres ne sont peut-être pas d'accord, mais on devrait y accorder un certain poids, et peut-être que ce facteur est particulièrement important, mais ne l'est pas au point où tout le reste devient inutile. Laissons l'industrie travailler avec le CRTC. L'industrie est à l'aise avec ce processus. C'est là que la question devrait être traitée au lieu d'être inscrite dans une loi.

Je répète que l'industrie est en train de changer. Nous avons parlé des services de vidéo sur demande par abonnement, où les VSDA. J'ai négocié ces ententes en Amérique du Nord, et elles sont compliquées. Nous allons maintenant devoir compliquer les choses à nouveau en raison des services de vidéo sur demande fondés sur la publicité, ce qui s'en vient. Il y a six ans, on nous a dit que cela n'arriverait jamais et que ce modèle est insoutenable. Eh bien, il est ici et il s'en vient.

Les budgets sont incroyables. Auparavant, un gros budget de trois ou quatre millions de dollars était consacré à un épisode. *Star Trek* tourne quelques séries à Toronto, et on consacre environ 10 millions de dollars à chaque épisode. Les studios ne nous donnent jamais de chiffres précis parce que nous en avons besoin. Puis il y a la nouvelle émission du *Seigneur des anneaux*. Chaque épisode coûte 54 millions de dollars. Cette série à elle seule génère probablement plus d'argent que beaucoup de marchés provinciaux, et il s'agit seulement d'une émission. Ce sont le genre de montants qui sont investis.

La sénatrice Dasko : Merci. Cette industrie est très importante pour ma ville. Des films sont tournés à chaque coin de rue de Toronto. Nous sommes chanceux d'avoir tous ces emplois à Toronto.

You may have heard Professor Winseck's earlier testimony. He spoke about partial IP and how that should be considered a factor. Do you have any thoughts about how that might look? I don't know if you heard his testimony.

Mr. Lewis: I did. I gave him my card because I thought a lot of his evidence was compelling.

Do you sell complete worldwide geographic distribution rights or only partial, and is there a time limit attached to it? Should the CRTC have a role in terms of trade? It sort of backed out of that in terms of traditional broadcasters dealing with independent producers. I don't know how you impose it on foreign streamers if you are not imposing the terms of trade model or enforceability by the CRTC in terms of dealing with traditional broadcasters.

I think all of that should be taken into consideration. We should take a look at that, and maybe the format or structure of the IP should be looked at as well. Maybe it is not an easy answer as to whether IP is held here or not here.

Senator Dasko: Right. This is not a bimodal distribution form of financing. There are a lot of different forms of financing. I think that is the point.

Do you think the CRTC should be dealing with this, essentially?

Mr. Lewis: Yes, I do. It is the body that is in place.

Senator Dasko: Should we not try to put anything in the legislation, in your view?

Mr. Lewis: I agree with that.

The Chair: If there are no questions, I will thank our panellists for their participation.

Colleagues, we will continue our study in the days and weeks ahead. Thank you.

(The committee adjourned.)

Vous avez peut-être entendu plus tôt le témoignage de M. Winseck. Il a parlé de la propriété intellectuelle partielle et de la façon dont cela devrait être considéré comme un facteur. Avez-vous une idée de la manière dont cela pourrait se présenter? J'ignore si vous avez entendu son témoignage.

M. Lewis : Je l'ai entendu. Je lui ai donné ma carte parce que je croyais qu'une bonne partie de son témoignage était convaincant.

Faut-il vendre tous les droits de distribution partout dans le monde ou n'en vendre qu'une certaine partie, et y a-t-il un délai qui s'y rattache? Le CRTC devrait-il jouer un rôle sur le plan commercial? On a en quelque sorte changé d'idée pour ce qui est des diffuseurs traditionnels qui font affaire avec des producteurs indépendants. J'ignore comment vous imposez cela à des diffuseurs étrangers en continu si vous n'imposez pas les conditions d'un modèle commercial ou la force exécutoire du CRTC lorsqu'il est question des diffuseurs traditionnels.

Je crois que tout cela devrait être pris en considération. Nous devrions y jeter un coup d'œil, et peut-être, jeter aussi un coup d'œil au format ou à la structure de la propriété intellectuelle. Ce n'est peut-être pas une manière facile de répondre à la question de savoir où est détenue la propriété intellectuelle.

La sénatrice Dasko : Bien sûr. Ce n'est pas un modèle bimodal de distribution du financement. Il existe de nombreuses formes différentes de financement. Je pense que c'est cela dont il s'agit.

Pensez-vous que le CRTC devrait, essentiellement, s'occuper de ça?

M. Lewis : Oui, je le pense. C'est l'organisme qui est en place.

La sénatrice Dasko : Ne devrions-nous pas essayer d'inclure quelque chose dans la loi, à votre avis?

M. Lewis : Je suis d'accord avec ça.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier nos témoins de leur participation.

Chers collègues, nous allons poursuivre cette étude dans les jours et les semaines qui suivront. Merci.

(La séance est levée.)